

Procès verbal



**Conseil municipal
du
11 février 2025**



**PROCÈS-VERBAL SÉANCE N° 1 – CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 FÉVRIER 2025**

1^{re} SÉANCE

L'an deux mille vingt-cinq, le onze février à 20 heures, le conseil municipal de la ville de Wissous, légalement convoqué le cinq février deux mille vingt-cinq, s'est réuni en salle des fêtes de la mairie, sous la présidence de M. Florian GALLANT, maire.

Présents en début de séance :

M. Florian GALLANT, maire de Wissous.

M. Gilles GARNIER, Mme Corinne GUYOT, M. Frédéric VANNSON, Mme Catherine ROCHARD, M. Cyrille TELMAN, Mme Léna COCO, adjoints au maire.

Mme Stéphanie GASPARD, Mme Karine THIOUX, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Ligia JARDIM, Mme Wendy LONCHAMPT, M. Jean-Louis JOYEUX, M. Jean-Luc TOULY, M. Philippe DE FRUYT, Mme Chantal CORENWINDER, Mme Bernadette BARBEAU, conseillers municipaux.

Absents ayant donné procuration :

Mme Françoise FERNANDES, adjointe au maire, a donné procuration à M. Cyrille TELMAN,

M. Pierre SÉGUIN, adjoint au maire, a donné procuration à Mme Catherine ROCHARD,

M. Régis CHAMP, conseiller municipal, a donné procuration à M. Stéphane ROBERT,

Mme Katleen ALBERTINI, conseillère municipale, a donné procuration à M. Frédéric VANNSON,

Mme Céline SUEUR, conseillère municipale, a donné procuration à Mme Léna COCO,

M. François-Xavier BEORCHIA, conseiller municipal, a donné procuration à Mme Corinne GUYOT,

Mme Véronique JACQUARD, conseillère municipale, a donné procuration à M. Florian GALLANT,

Mme Pascale MICHON-TOULY, conseillère municipale, a donné procuration à M. Jean-Luc TOULY,

M. François CORRIERI, conseiller municipal, a donné procuration à Mme Bernadette BARBEAU,

M. Gilles GUITTARD, conseiller municipal, a donné procuration à M. Philippe DE FRUYT,

M. Gilles GARNIER, adjoint au maire, a donné procuration à Mme Stéphanie GASPARD.

Absent :

M. Xavier NGUYEN, conseiller municipal.

Parti en cours de séance :

M. Gilles GARNIER, adjoint au maire, à 20h51.

Secrétaire de séance :

Mme Léna COCO, Adjointe au maire

→ Élu(e) à l'unanimité

Auxiliaires au secrétaire de séance :

Mme Laurie DELLAVALLE et M. Dorian NARCISSE

→ Élus à l'unanimité

M. DE FRUYT

Une question diverse en début, si vous permettez. Les Wissoussiens sont en train de souffrir de la fermeture de la Poste. Les informations que nous avons en provenance de la Poste, vous avez peut-être les mêmes, nous disent que c'est un problème électrique. Ce qui nous inquiète, c'est que la Poste nous dise que c'est un problème électrique, que c'est la responsabilité de la mairie et qu'elle ne s'en occupe pas. Cela paraît un peu surprenant puisque, selon moi, il y avait un bail commercial entre eux et nous, ville de Wissous, et dans ce cadre-là je crois savoir que les obligations sont plus du côté du locataire que du bailleur. Cela étant, même si c'est le droit, que peut faire la municipalité pour faire avancer ce dossier ? Une Poste fermée, même si vous pensez et, sans doute à bon droit, être dans vos droits, cela n'aide pas les Wissoussiens. Comme c'est un vrai sujet pour pas mal de monde, je me suis permis d'intervenir en début de séance. Merci, M. le Maire.

M. LE MAIRE

Effectivement, on a eu l'alerte, hier, que la Poste était fermée pour un problème électrique. On a essayé de contacter les deux responsables qui gèrent la Poste, mais personne ne répond. En fin d'après-midi, on a reçu un courriel qui nous évoque un problème électrique, on leur a donc proposé de les accompagner s'ils avaient besoin d'aide. Demain, le directeur des services techniques ira voir directement sur place mais, le bureau de Poste étant fermé, ils doivent déléguer une personne pour que l'on puisse entrer. Cela étant, il y a des moyens de trouver des solutions rapidement quand il y a des problèmes électriques comme cela.

Nous avons donc répondu de nous contacter d'urgence, que l'on pouvait trouver une solution. Je peux concevoir que la Poste ne veuille pas effectuer des travaux monstrueux, mais arrêter du jour au lendemain, je pense que ce doit être un problème sérieux d'électricité. J'espère que les services puissent les avoir demain au téléphone.

M. DE FRUYT

Encore juste une information, c'est Chilly-Mazarin l'interface et j'ai l'impression que c'est avec Chilly-Mazarin qu'il faut être en contact si voulez avoir quelqu'un pour ouvrir la porte. C'est juste une information et c'est gratuit.

M. LE MAIRE

Mme F. gère les bureaux de Chilly-Mazarin et de Wissous. C'est pour cela que nous avons essayé de la contacter, elle est plus du côté opérationnel. N'ayant pas de retour du directeur technique, on a vu directement l'opératrice et nous espérons qu'elle pourra nous répondre demain. Je pense qu'il y a des solutions, ce sont généralement des petites choses qui bloquent et on peut trouver facilement des solutions.

M. TOULY

Je suis allé ce matin à Chilly-Mazarin pendant une heure. Il y a effectivement un problème, mais il y a d'autant plus un problème qu'une partie du courrier recommandé est à Chilly-Mazarin,

une autre partie est à Massy, il y a même peut-être encore des recommandés à l'intérieur de la Poste de Wissous. Pour les personnes qui ne savent pas et qui sont en difficulté pour y aller... Je sais que ce n'est de la faute à personne, mais c'est un vrai problème et ça fait huit jours que ça dure.

M. LE MAIRE

C'est pour ça que l'on a essayé de les avoir. Au début, on pensait que le problème électrique était dû à une coupure vers le quartier de l'espace culturel Antoine de Saint-Exupéry. Lundi, on pensait que c'était quelque chose qui n'avait pas redémarré, un ballon d'eau chaude ou autre. On a eu un courriel lundi matin et on a essayé de les contacter pour avoir les infos. Nous avons reçu un courriel ce soir, ils vont prendre contact avec nous le plus rapidement possible. De plus, ils en envoient les habitants à Chilly-Mazarin et à Massy, et ils en laissent dans le bureau de Poste de Wissous... Sachant qu'ils ont ouvert un point relais Poste à Carrefour, j'avais eu Mme F. quand ce point poste s'était ouvert et je lui avais dit de nous prévenir lorsqu'ils ouvrent ce type de point relais. Enfin, ce qui est dommage, c'est que les courriers recommandés, ils auraient très bien pu les déposer à Carrefour Contact au point Poste.

M. TOULY

Une précision supplémentaire : pour Massy, j'ai récupéré les courriers qui sont partis de la mairie... parce que c'était le Carré entreprise, donc pour les particuliers ça doit être à Chilly-Mazarin, je n'ai donc récupéré ce que vous m'aviez envoyé il y a 10 jours que cet après-midi, mais j'ai eu le temps de le lire quand même.

I/APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES 5 DÉCEMBRE ET 20 DÉCEMBRE 2024

MME COCO

Passons à l'approbation du procès-verbal du conseil municipal du 5 décembre 2024, y a-t-il des questions ? Je passe au vote. Mme CORENWINDER.

Mme CORENWINDER

Oui, je vais m'abstenir parce que j'étais absente. Je n'ai donc pas d'avis sur le compte rendu.

Le procès-verbal du 5 décembre 2024 est adopté comme suit :

Vote : ➔ **27 pour** (M. Florian GALLANT, M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SÉGUIN, Mme Corinne GUYOT, M. Frédéric VANNSON, Mme Catherine ROCHARD, M. Cyrille TELMAN, Mme Léna COCO, Mme Stéphanie GASPARD, Mme Karine THIOUX, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Céline SUEUR, M. François-Xavier BEORCHIA, Mme Véronique JACQUARD, Mme Ligia JARDIM, Mme Wendy LONCHAMPT, M. Jean-Louis JOYEUX, M. Jean-Luc TOULY, Mme Pascale MICHON-TOULY, M. Philippe DE FRUYT, Mme Bernadette BARBEAU, M. François CORRIERI, M. Gilles GUITTARD).

➔ **1 abstention** (Mme Chantal CORENWINDER)

MME COCO

Pour l'approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 décembre 2024, y a-t-il des questions ? Non.

Le procès-verbal du 20 décembre 2024 est adopté à l'unanimité :

Vote : → 28 pour (M. Florian GALLANT, M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SÉGUIN, Mme Corinne GUYOT, M. Frédéric VANNSON, Mme Catherine ROCHARD, M. Cyrille TELMAN, Mme Léna COCO, Mme Stéphanie GASPARD, Mme Karine THIOUX, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Céline SUEUR, M. François-Xavier BEORCHIA, Mme Véronique JACQUARD, Mme Ligia JARDIM, Mme Wendy LONCHAMPT, M. Jean-Louis JOYEUX, M. Jean-Luc TOULY, Mme Pascale MICHON-TOULY, M. Philippe DE FRUYT, Mme Chantal CORENWINDER, Mme Bernadette BARBEAU, M. François CORRIERI, M. Gilles GUITTARD).

II/DÉLIBÉRATIONS

FINANCES ET ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

1. Attribution de subventions pour l'année 2025 aux associations et organismes divers

Il est important pour la commune de participer à la vie associative de la ville. Depuis le 1^{er} janvier 2020, il est demandé de quantifier les avantages en nature mis à disposition des associations wissoussiennes, ils apparaissent donc dans le tableau présenté.

Il est demandé au conseil municipal d'attribuer les subventions aux associations et organismes divers pour l'année 2025, comme suit :

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Associations sportives								
NOM	2024			2025				
	Subvention de fonctionnement	Subvention de projet	Subvention exceptionnelle	Subvention de fonctionnement	Subvention de projet	Subventions totales	Avantage en nature	TOTAL
AAOC	AUCUNE DEMANDE	AUCUNE DEMANDE	-	AUCUNE DEMANDE	700 €	700 €	-	700 €
DOJO	AUCUNE DEMANDE	AUCUNE DEMANDE	-	AUCUNE DEMANDE	AUCUNE DEMANDE	-	5 298,25 €	5 298,25 €
ASWTT	4 000 €	-	-	4 400 €	600 €	5 000 €	24 987,28 €	29 987,28 €
BOXE FRANÇAISE	AUCUNE DEMANDE	AUCUNE DEMANDE	-	AUCUNE DEMANDE	AUCUNE DEMANDE	-	13 239,06 €	13 239,06 €
CERCLE ESCRIME	4 000 €	900 €	-	3 000 €	-	3 000 €	5 500,95 €	8 500,95 €
EWIDANSE	4 500 €	-	-	5 000 €	-	5 000 €	5 325,17 €	10 325,17 €
FCW	45 000 €	3 000 €	-	45 000 €	2 000 €	47 000 €	249 577,41 €	296 577,41 €
GYM FORME WISSOUS	AUCUNE DEMANDE	AUCUNE DEMANDE	-	AUCUNE DEMANDE	AUCUNE DEMANDE	-	24 717 €	24 717 €
GYMNASTIQUE CLUB DE WISSOUS	25 000 €	1 500 €	-	26 300 €	300 €	26 600 €	129 297 €	155 897 €
JUDO JUJITSU	AUCUNE DEMANDE	AUCUNE DEMANDE	-	AUCUNE DEMANDE	AUCUNE DEMANDE	-	11 354,90 €	11 354,90 €
KARATÉ SHOTOKAN	AUCUNE DEMANDE	AUCUNE DEMANDE	-	AUCUNE DEMANDE	AUCUNE DEMANDE	-	4 205,60 €	4 205,60 €
KREATIV'ATTITUDE	-	3 300 €	-	-	3 000 €	3 000 €	4 743,55 €	7 743,55 €

SOUFFLE SATTVA	AUCUNE DEMANDE	AUCUNE DEMANDE	-	AUCUNE DEMANDE	AUCUNE DEMANDE	-	1 482,96 €	1 482,96 €
TEAM WISSOUS BASKET	15 000 €	2 000 €	-	15 000 €	2 000 €	17 000 €	59 717,20 €	76 717,20 €
TENNIS CLUB DE WISSOUS	30 000 €	-	-	30 500 €	-	30 500 €	93 806 €	124 306 €
USW VOLLEYBALL	22 000 €	1 200 €	-	23 000 €	-	23 000 €	62 979,14 €	85 979,14 €
WISSOUS MODÉLISME	400 €	500 €	-	400 €	400 €	800 €	16 271,20 €	17 071,20 €
WISSOUS PÉTANQUE	2 000 €	1 000 €	-	1 500 €	1 000 €	2 500 €	23 328 €	25 828 €
WISSOUS RUNNING CLUB	AUCUNE DEMANDE	AUCUNE DEMANDE	-	-	1 500 €	1 500 €	573,49 €	2 073,49 €
WISSOUS TIR À L'ARC	4 000 €	2 000 €	-	4 000 €	2 000 €	6 000 €	34 386 €	40 386 €
WISSOUS YOGA ASSO	500 €	1 100 €	-	-	1 400 €	1 400 €	10 120,91 €	11 520,91 €
Total	156 400 €	16 500 €		158 100 €	14 900 €	173 000 €	780 911,07 €	953 911,07 €

Associations non sportives								
NOM	2024			2025				
	Subvention Fonctionnement*	Subvention Projet	Subvention exceptionnelle	Subvention Fonctionnement	Subvention Projet	Subvention totale	Avantage en nature par association	Subventionnement total par association
ADESIM	0 €	1 300 €		800 €	0 €	800 €	12 297,01 €	13 097,01 €
AFPW	15 000 €	2 000 €		15 000 €	2 000 €	17 000 €	38 134,00 €	55 134,00 €
AFVB	AUCUNE DEMANDE	AUCUNE DEMANDE		AUCUNE DEMANDE	AUCUNE DEMANDE			
AFW	24 000 €	250 €		23 000 €	1 200 €	24 200 €	12 790,42 €	36 990,42 €
ALORS ON CHANTE	400 €	0 €		AUCUNE DEMANDE	AUCUNE DEMANDE		313,87 €	313,87 €
AMICALE DE L'HARMONIE MUNICIPALE	1 000 €	0 €		1 000,00 €	2 900 €	3 900 €	11 080,37 €	14 980,37 €
APEPAW	0 €	1 700 €		AUCUNE DEMANDE	400 €	400 €	0 €	400 €
ASSISTANTES MATERNELLES	600 €	400 €		500 €	400 €	900 €	1 735,52 €	2 635,52 €
ATTELAGES MONTJEAN	11 000 €	4 000 €		11 000 €	4 000 €	15 000 €	22 135,68 €	37 135,68 €
BIEN VIVRE WISSOUS	AUCUNE DEMANDE	AUCUNE DEMANDE		AUCUNE DEMANDE	150 €	150 €	20 €	170 €
CAEW	AUCUNE DEMANDE	AUCUNE DEMANDE		AUCUNE DEMANDE	AUCUNE DEMANDE		0 €	0 €
CINÉ CLUB	2 000 €	0 €		2 000 €	1 000 €	3 000 €	2 302,80 €	5 302,80 €
COMMUNAUTE DES ENTREPRISES DE WISSOUS	AUCUNE DEMANDE	AUCUNE DEMANDE		AUCUNE DEMANDE	AUCUNE DEMANDE		0 €	0 €
CPCW	AUCUNE DEMANDE	AUCUNE DEMANDE		AUCUNE DEMANDE	AUCUNE DEMANDE		0 €	0 €

FCPE	AUCUNE DEMANDE	AUCUNE DEMANDE		AUCUNE DEMANDE	AUCUNE DEMANDE		0 €	0 €
GESTE	AUCUNE DEMANDE	AUCUNE DEMANDE		AUCUNE DEMANDE	AUCUNE DEMANDE		1 100 €	1 100 €
LA MARCHÉ DES BYKCOEURS	5 700 €	3 500 €		6 000 €	4 000 €	10 000 €	0 €	10 000 €
LES BEAUX ARTS DE WISSOUS	1 800 €	0 €		2 000 €	AUCUNE DEMANDE	2 000 €	3 865 €	5 865 €
LE SECOURS POPULAIRE	1 500 €	0 €		800 €	AUCUNE DEMANDE	800 €	0 €	800 €
LES JARDINS FAMILIAUX	1 000 €	2 000 €		1 000 €	3 000 €	4 000 €	635 €	4 635 €
LES JEUNES SAPEURS POMPIERS DE WISSOUS	0 €	2 664 €		AUCUNE DEMANDE	3 000 €	3 000 €	55 €	3 055 €
MAILLES O CHAUD	AUCUNE DEMANDE	AUCUNE DEMANDE		AUCUNE DEMANDE	AUCUNE DEMANDE		259,20 €	259,20 €
MANAO MANGA	0 €	150 €		0 €	0 €	0 €	3,60 €	3,60 €
SOUVENIR FRANÇAIS	500 €	600 €		400 €	1 500 €	1 900 €	866,84 €	2 766,84 €
UNC	1 600 €	2 800 €		1 600	2 000 €	3 600 €	190,26 €	3 790,26€
UNIS VERS TCHAD	500 €	0 €		500 €	AUCUNE DEMANDE	500 €	68,80 €	568,80 €
UPEIW	50 €	100 €		PAS DE DEMANDE	AUCUNE DEMANDE		30,80 €	30,80 €
WISSOUS ÉVASION	1 500 €	0 €		1 500 €	AUCUNE DEMANDE	1 500 €	33,54 €	1 533,54 €
Total associations non sportives	68 150 €	21 464 €		67 100 €	25 550 €	92 650 €	107 917,71 €	200 567,71 €
TOTAL	224 550 €	37 964 €		225 200 €	40 450 €	265 650 €	888 828,78 €	1 154 478,78 €

SUBVENTIONS AUX COOPÉRATIVES SCOLAIRES

- Dotation aux coopératives scolaires : 9 796 €
- Subvention aux projets des écoles : 9 605,86 €
- Subvention aux voyages scolaires à la hauteur de :
 - ❖ 7 000 € pour la coopérative scolaire de Victor BALOCHE
 - ❖ 13 000 € pour la coopérative scolaire de LA FONTAINE élémentaire

SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

- Subvention Centre Communal d'Action Sociale : 100 000 €.

M. GARNIER

À travers l'attribution des subventions, la municipalité souhaite accompagner financièrement, matériellement et humainement son tissu associatif, dans la mesure de ses possibilités et dans un contexte économique incertain. Pour 2025, au vu des bilans financiers et des projets présentés par les associations, la ville accompagnera fidèlement ses associations locales qui

œuvrent chaque année au bien-être de la population wissoussienne à travers leurs activités culturelles, manuelles ou sportives qu'elles proposent. À ces aides financières s'ajoutent les aides en nature telles que l'occupation des terrains, des locaux, les prêts de matériel ou les fluides dont la ville a la charge.

Il est rappelé que peuvent prétendre à l'octroi d'une subvention les associations déclarées conformément à la loi de 1^{er} juillet 1901 et selon la législation en vigueur, proposant des activités d'un intérêt public local et évident pour la collectivité et ses habitants conformément à l'objet défini dans leurs statuts, et qu'aucune subvention ne pourra être versée à une association faisant référence à un mouvement politique.

Cette année 49 dossiers de demande de subvention ont été déposés et sont inscrits dans la délibération proposée. Après étude des bilans financiers de chaque association, il est proposé l'attribution des subventions suivantes, soit un montant total concernant les associations sportives, pour les subventions de fonctionnement, de 158 100 €, pour les subventions de projet un total de 14 900 €, soit un montant des subventions totales pour l'année 2025 de 173 000 €. Avez-vous des questions ?

M. TOULY

Je vois qu'entre 2025 et 2024 il y a une augmentation importante, exactement de 100 €. Je voulais le signaler parce que c'est quand même un effort important.

M. GARNIER

M. TOULY, ne faites pas d'humour comme ça, vous connaissez bien le monde associatif. Ce qui est important et vous le savez très bien, comparé avec les villes avoisinantes, vous allez voir les subventions comment elles sont. On maintient pratiquement, à 100 € près, le même montant budgétaire que l'année précédente. Je crois que l'on peut être fier de cela quand même, malgré tout.

M. DE FRUYT

Bonsoir. On ne va pas discuter longuement sur le montant, le problème pour nous, c'est que malheureusement, comme toujours, on n'a pas le nombre d'adhérents alors qu'il fut un temps où nous l'avions. On n'a toujours pas les montants qui ont été demandés par les associations, il est donc difficile de se faire une opinion sur la pertinence de la répartition qui est faite. Troisième élément qui rend très difficile de se faire une opinion sur la pertinence de la répartition qui est faite, c'est que nous n'avons pas non plus la grille d'analyse avec laquelle vous guidez votre choix. Je ne veux pas croire que c'est simplement au doigt mouillé. Il serait bon, même en efficacité pour les associations, de leur communiquer et que tout ceci soit transparent, ce qui ne pourrait que fluidifier le fonctionnement. Merci.

M. LE MAIRE

Je vous propose de continuer l'exposé de la délibération, Mme GUYOT.

MME GUYOT

Pour les associations non sportives, la subvention de fonctionnement est d'un montant de 25 550 € et la subvention projets de 67 100 €, ce qui fait un montant total de subventions de 92 650 €.

M. TELMAN

Comme les autres années, il y a une dotation aux coopératives scolaires qui est de 12 € par enfant scolarisé en école maternelle et de 14 € par enfant scolarisé en école élémentaire, ce qui fait, avec les effectifs au 1^{er} octobre, 10 454 €. Il y a 303 maternels et 487 élémentaires.

En plus de ça, il y a des subventions aux projets des écoles par la commission de l'enfance, qui sont attribuées aux écoles. Elles présentent leurs projets en commission de l'enfance qui était en novembre cette année, et à la suite de cette proposition nous les validons. Il y a plusieurs projets pour l'école LA FONTAINE élémentaire « Sciences, culture de l'observation et de la recherche » et un « musée hebdomadaire » où l'on pourra exposer des œuvres dans les écoles.

L'école Victor BALOCHE élémentaire, c'était « Apprendre à porter secours. » L'école maternelle Victor BALOCHE, c'était « S'équilibrer, un facilitateur pour entrer dans le savoir rouler », c'est le savoir rouler pour les maternelles, c'est le début de ce que l'on a mis en place pour les CM2 l'année dernière. Et pour l'école maternelle LA FONTAINE « Le numérique au service du langage oral et écrit ». En plus de cela, il y a aussi des subventions pour les classes découvertes, classes vertes qui sont de 7 000 € pour l'école Victor BALOCHE et 13 000 € pour l'école LA FONTAINE élémentaire. Cela est fait au prorata des classes, il y a 13 classes en élémentaire la Fontaine et 7 classes à l'élémentaire Victor BALOCHE.

Ensuite, vous parler de la subvention Centre Communal d'Action Sociale en l'absence de Mme FERNANDES. Cette année, le montant de la subvention pour le CCAS est de 100 000 €, il y a une bonne augmentation. En 2023, c'était 73 000 € et en 2024 85 000 €, et e, 2025 de 100 000 €. Cela est majoritairement dû aux livraisons de repas qui ont fortement augmentées en 2024 : il y a eu + 43 % de livraisons de repas en 2024 par rapport à 2023, ce qui fait que de 7 821 repas livrés en 2023 on est passés à 11 255 repas livrés en 2024.

MME CORENWINDER

Juste un petit commentaire parce que j'étais au CCAS, la forte augmentation de livraisons des repas, c'est quand même 46 personnes qui ont aujourd'hui des repas à domicile. C'est une forte augmentation, mais ça reste un nombre pas très important, même si ça coûte cher à la commune.

M. TOULY

Au total, il y a 47 associations, dont 15 qui n'ont rien demandé. 47 associations, 32 qui bénéficient de subventions et 15 qui n'en bénéficient pas. Elles n'en bénéficient pas parce qu'elles n'ont rien demandé, parce qu'elles n'ont pas de besoin. Avez-vous une idée pourquoi elles n'en ont pas demandé ?

M. LE MAIRE

Il y a des associations qui ne demandent jamais de fonctionnement. Avant, elles n'étaient pas dans les tableaux, mais on les met quand même maintenant parce qu'il y a un avantage en nature, cela permet de le faire ressortir et de montrer que des associations, pour certaines, ne demandent aucune subvention.

M. TOULY

C'est plus le cas sur le domaine culturel, il y en a 10 qui n'ont rien demandé sur 27.

M. DE FRUYT

Juste pour le fun, l'avantage en nature énorme de 3,60 € pour MANAO MANGA, c'est quoi ?

M. LE MAIRE

À vue d'œil, je pense que ce doit être la salle pour leur assemblée générale.

MME COCO

Pour passer au vote, je vais demander à toutes les personnes qui sont dans le bureau d'une association de quitter la salle, s'il vous plaît.

M. LE MAIRE

Mme BARBEAU, vous pouvez voter, vous n'avez pas de subvention. L'association avec laquelle vous êtes liée à un avantage en nature, comme beaucoup, mais comme il n'y a pas de subvention demandée vous pouvez participer au vote.

Doivent donc sortir, M. TOULY...

M. TOULY

Je suis inscrit dans trois disciplines sportives, mais je n'ai aucune responsabilité.

M. LE MAIRE

Vous n'êtes pas au bureau du ciné-club ?

M. TOULY

J'ai démissionné justement pour ne pas pénaliser le ciné-club au cas où vous auriez peut-être éventuellement..., je n'ai pas de preuve.

M. LE MAIRE

Mme THIOUX et Mme JARDIM ne peuvent pas prendre part au vote. Et pour Mme ALBERTINI, comme pour Mme BARBEAU, il n'y a pas de demande de subvention, il n'y a que des avantages en nature donc le pouvoir de Mme ALBERTINI peut être pris en compte.

Mme BARBEAU

L'année dernière, c'était pareil et je n'ai pas eu à voter.

M. LE MAIRE

Oui, c'est pour ça que l'on a creusé les textes, pour voir si l'avantage en nature pouvait être ressorti ou pas. M. DE FRUYT.

M. DE FRUYT

Explication de vote : nous nous abstiendrons puisqu'on estime qu'en l'absence de connaissance du nombre de participants, en l'absence de connaissance des critères, il ne nous est pas possible de prendre une position.

La délibération est approuvée :

Vote : → 19 pour (M. Florian GALLANT, M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SÉGUIN, Mme Corinne GUYOT, M. Frédéric VANNSON, Mme Catherine ROCHARD, M. Cyrille TELMAN, Mme Léna COCO, Mme Stéphanie GASPARD, Mme Karine THIOUX, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Céline SUEUR, M. François-Xavier BEORCHIA, Mme Véronique JACQUARD, Mme Ligia JARDIM, Mme Wendy LONCHAMPT, M. Jean-Louis JOYEUX).

→ 7 abstentions (M. Jean-Luc TOULY, Mme Pascale MICHON-TOULY, M. Philippe DE FRUYT, Mme Chantal CORENWINDER, Mme Bernadette BARBEAU, M. François CORRIERI, M. Gilles GUITTARD).

M. LE MAIRE

Je voulais juste informer et rappeler, comme je le fais tous les ans, M. TOULY, que les délibérations peuvent être publiques une fois qu'elles ont été votées. Vous pouvez mettre ce tableau des associations sur les réseaux sociaux. Par contre, comme on vous a déjà fait un rappel l'année dernière, tant que ce n'est pas voté vous n'avez pas à les publier.

M. TOULY

Les deux raisons, c'est d'abord, comme l'a dit M. DE FRUYT, que l'on n'a pas les demandes des associations, donc se prononcer aujourd'hui sur un budget d'association dont on n'a pas la demande, je ne vois pas quel pouvoir on aurait de décider. Alors, de ne pas publier, à partir du moment où je suis un élu, entre guillemets, du peuple, élu comme vous tous, je considère que toute information qui est reçue doit être communiquée. Je sais que nous n'avons pas la même façon de voir les choses et je la respecte, mais soit vous ne me donnez pas l'information, parce que quand vous me donnez l'information, c'est une information pour tout le monde, et c'est vrai quasiment pour tout. Voilà.

M. LE MAIRE

On fera comme l'année dernière et on le précisera, on vous enverra un courrier et vous irez de nouveau à la Poste, en espérant que ça soit à Wissous, le chercher pour vous rappeler les textes et lois applicables en termes de communication, notamment des délibérations concernant des associations tant qu'elles ne sont pas définitives. Là maintenant, vous pouvez communiquer comme il se doit.

MME GUYOT

Je voudrais juste, par rapport à vos petites allusions, M. TOULY, tout à l'heure, quand vous avez dit que vous aviez démissionné pour ne pas pénaliser l'association du ciné-club au cas où. Je ne fais pas de différence, que les gens soient dans l'association ou pas de l'association. On regarde le dossier et on estime en fonction du dossier, mais ce n'est pas parce que vous seriez dans l'association que l'on pénaliserait l'association, M. TOULY. En aucun cas, on ne se permettrait ce genre de choses.

M. TOULY

Je ne me permettrai pas de dire le contraire, simplement j'ai été élu à l'assemblée générale et j'ai expliqué que les demandes de subventions, du fait que j'étais dans le bureau, pouvaient avoir un effet et tout le monde a bien compris. J'ai donc démissionné avec l'accord de tout le

monde, tout en étant élu un mois avant, vous voyez ? Ça ne trompe personne et je n'accuse rien, c'est un ressenti et c'est valable pour le volley, pour le tennis de table et pour le ciné-club parce que je fais partie de ces trois associations. Voilà, c'est ce qu'ils ressentent. Après, est-ce qu'ils ont raison ou pas ? C'est peut-être à vous de les convaincre du contraire.

M. LE MAIRE

C'est l'association qui pense cela, on note et ce sera marqué au PV du conseil municipal.

2. Ajustement de l'Autorisation de Programme et des Crédits de Paiement pour l'extension du Cucheron

Un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire. Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la 1^{re} année puis reporter d'une année sur l'autre le solde. La procédure des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la ville à moyen terme. Le volume des investissements prévisibles pour la commune de Wissous pour ce projet va générer des besoins de financement très importants. Un réajustement des crédits est nécessaire. Il est proposé au conseil municipal de modifier les autorisations de programme pour l'extension du Cucheron. Les dépenses seront réparties de la façon suivante :

N° AP	Libellé	Montant AP	Réalisé 2023	Réalisé 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
215-COC	Cucheron	15 000 000,00	47 496,00	70 017,94	345 000,00	7 000 000,00	7 537 486,06

M. LE MAIRE

On propose l'AP/CP. On ajuste le réalisé 2023 qui était déjà connu de 47 000 €, le réalisé 2024 de 70 000 €. En 2025, on met 345 000 € pour le lancement et les différentes consultations. On propose, en 2026, 7 000 000 € et en 2027 7 537 000 €. J'attends vos questions.

M. TOULY

Je me suis permis de m'adresser à un certain nombre d'élus, dont le président de l'Association nationale des élus d'opposition qui est élu dans une ville de l'Île-de-France depuis très longtemps. Je lis ce qu'il m'a dit, que je partage, mais c'est lui qui me l'a écrit : « Ce que vous faites s'appelle du Window Dressing » et en comptabilité ça fait référence à de multiples types de manipulations effectuées sur les états financiers d'une entreprise, d'une société ou d'une ville pour en améliorer l'apparence. Le Window Dressing, aussi appelé habillage des comptes, est une pratique répandue dans le domaine de la comptabilité. En fin d'année, en vue d'une cession ou à l'approche des élections, les chiffres peuvent être manipulés pour parer l'entreprise ou la ville de ses plus beaux atours tout en restant dans la légalité. Ce n'est pas illégal, mais c'est une manœuvre qui est bien connue parmi... pas uniquement de Wissous.

M. LE MAIRE

Alors, on va se mettre au clair. On devait mettre 8 000 000 € à la suite de la vente du bois du Colombier, vente où tous, sauf Mme CORENWINDER, les membres de l'opposition, vous avez attaqué le permis de construire pour que la vente ne puisse pas être réalisée. C'est pour cela que les 8 M€ ne sont pas inscrits, M. TOULY. Cette délibération fait suite à votre recours

gracieux, dans un premier temps, contre la vente du bois du Colombier. Sinon, les 8 M€ auraient été mis à cet endroit.

M. TOULY

Deux choses en réponse à votre propos : les explications de notre action que vous donnez vous appartiennent et on ne les partage évidemment absolument pas. Cela n'a pas été fait pour empêcher quelque chose, on a fait un recours gracieux contre un permis de construire pour les motifs que l'on vous a exposés dans notre lettre et que l'on précisera à la suite de votre réponse. On exerce ce faisant notre droit de citoyens et d'élus et on entend continuer à exercer nos droits de citoyens et d'élus, même si, et c'est très respectable, on n'est pas d'accord sur tel ou tel dossier de la commune. C'était le premier point et je vous laisse répondre si vous le souhaitez.

M. LE MAIRE

Oui, je vais répondre parce qu'à la CAO M. DE FRUYT, vous n'avez pas participé au vote en disant que vous étiez contre le projet du Cucheron. Là, vous me dites que ce n'est pas contre le projet, mais que c'est plutôt contre la vente ou quoi que ce soit, alors je ne comprends plus. Soit vous êtes pour le projet, soit vous êtes contre et là, ouvertement et dans votre recours gracieux vous mettez un peu de politique. Un ancien maire aurait proposé de mettre ce terrain-là en N, fort possible peut-être, mais ce n'est pas moi.

M. DE FRUYT

Puisque vous faites allusion à ce qui s'est passé à la commission, en effet on a dit que nous n'étions pas favorables à ce projet. Pour ma part, je vais voter contre cette résolution au motif qu'en effet nous ne sommes pas favorables à ce projet parce qu'il positionne, et vous l'avez expliqué vous-même, à une logique de tout positionner en un seul point de la commune, un point qui est excentré, qui a multiplié les placements dans la commune. Il est excentré à ras des pistes d'Orly dans un endroit bruyant et avec la D167 dangereuse.

De plus, les coûts qui nous sont présentés nous semblent, pour le dire poliment, extrêmement étonnants par rapport aux consultations que l'on a faites sur des projets similaires. Enfin, ce planning de financement présente les caractéristiques qu'a signalées M. TOULY. Voilà les motifs pour lesquels, en exerçant calmement notre droit de conseiller municipal, nous voterons contre cette délibération. Merci.

M. LE MAIRE

Pour répondre à votre interrogation, parce que j'ai fait aussi un benchmark, ce qu'on appelle benchmark : une comparaison par rapport aux autres villes, pas loin d'Antony, de Massy, de Wissous, vous avez Chilly-Mazarin. Chilly-Mazarin a construit une salle pour 1 650 m², une salle multisports, un dojo et une salle de danse de 1 150 m² pour 7 791 000 M€, soit 4 700 € du m². Nous, dans ce que l'on a proposé, ce que l'on estime, on est aux alentours de 3 700 € du m² pour la construction et 1 300 € pour la rénovation de l'ancien bâtiment. Quand je regarde, je crois que les 3 700 € du m² sont inférieurs aux 4 700 €/m², et j'ai fait le travail sur tout ce qui nous a été présenté à la CAO puisque c'est le moyen d'avoir des données. Bon, j'ai retiré ce qui était un peu vieux et, même quand je reviens sur les différents projets, on est dans une tranche qui est correcte. C'est un exercice qui peut être intéressant pour voir si les montants sont surestimés ou sous-estimés lorsque l'on nous présente les différents projets. Quand vous dites

que l'on est nettement au-dessus, hé bien regardez à Chilly-Mazarin, ils sont à 1 000 € de plus que nous du mètre carré.

M. DE FRUYT

Je ne doute pas qu'il puisse y avoir pire, cela étant je vous ai rappelé que notre position était surtout et avant tout quant à la logique de positionner l'ensemble de ces équipements dans un endroit excentré, pollué et relativement dangereux avec la D167. Et je me permettrai de rappeler, puisque vous parlez de l'historique sur les promesses électorales, que, lorsque votre équipe a vendu le positionnement du collège à cet endroit-là, on nous a expliqué que c'était parce qu'il y avait déjà le Cucheron, laissant entendre aux gens qu'il n'y aurait pas de dépenses exceptionnelles à faire grâce à ce positionnement. On s'aperçoit, comme on l'avait dit à l'époque, que ce n'est pas le cas. Nous voterons donc contre.

M. LE MAIRE

J'entends votre vote et cela vous appartient. De toute façon, je ne vais pas continuer à essayer d'argumenter, parce que je pense que c'est soit de la mauvaise foi, soit vous ne comprenez pas concernant le Cucheron. Où est le Vaulorin, M. DE FRUYT ?

M. DE FRUYT

Je vous remercie, je sais où sont situées les choses. Vous savez très bien que je le sais et vous aussi.

M. LE MAIRE

Non, dites-nous où il est. C'est le seul bâtiment qui va être repositionné au Cucheron, dans l'extension du Cucheron, pour accueillir toutes les activités qui sont au Vaulorin, qui sont à côté, excusez-moi, de 18 voies d'autoroute. Et vous dites que la départementale est plus polluante que le Vaulorin qui est juste en face des 17 voies d'autoroute ? On n'a pas la même notion du bruit et de la pollution, M. DE FRUYT.

M. DE FRUYT

Alors le Vaulorin n'est pas juste à côté des voies d'autoroute, il est séparé par plusieurs bâtiments et, lorsque je parle du positionnement du Cucheron, je pense principalement aux pistes d'Orly. Je ne vais pas jouer le jeu auquel vous jouez en vous demandant où sont les pistes d'Orly, vous le savez et je le sais. Cela étant, sur le fond, vous avez une logique que je respecte, mais je vous dis simplement que ce n'est pas la nôtre. Je ne dis pas pour autant que vous êtes de mauvaise foi, ou je ne sais plus quel terme vous avez employé à mon égard. On peut avoir des approches et des analyses différentes sur un dossier sans estimer immédiatement que l'autre est un horrible de mauvaise foi. Et je n'ai pas noté le 2^e terme qui était au moins aussi désagréable.

M. LE MAIRE

Ça vous va bien M. DE FRUYT de dire ça. Je vous propose de passer au vote. M. TOULY ?

M. TOULY

Je ne parlerai pas de la vente du bois du Colombier parce que pour moi ça n'a rien à voir avec le problème du Cucheron. Après, si c'est un problème de financement, je veux bien l'entendre, mais ça n'a rien à voir avec la vente à un promoteur de logistique. Moi, ce que je ne comprends

pas dans votre réponse, c'est que vous avez dit que, s'il n'y avait pas eu votre recours, on n'aurait pas eu besoin des 7 ou 8 M€, ce que je ne comprends pas depuis le début, depuis 2022.

Dans votre plan pluriannuel d'investissement, j'ai celui de l'année dernière, vous aviez mis, en CP 2025, 8 M€, puis en CP 2026, 6,5 M€. Aujourd'hui, le CP 2025, c'est le réalisé, je suppose, 345 000 €, je suppose, et vous avez mis CP 2026, 7 M€ et CP 2027, 7,5 M€. Vous auriez peut-être, pour 2028, mis des sommes moindres, je comprends très bien, vous n'avez pas l'argent donc forcément vous repoussez. Vous repoussez sur quelqu'un, vous n'êtes pas sûr d'être réélu donc c'est facile.

C'est pour ça que je vous parle de la méthode qui a été édictée par le président de l'association nationale...

M. LE MAIRE

J'ai entendu votre méthode, Monsieur.

M. TOULY

C'est un système qui est facile, on repousse, on repousse parce qu'on n'a pas l'argent. C'est tout.

M. LE MAIRE

Non, mais M. TOULY, je pense que vous avez des trous de mémoire. Lorsque l'on a vendu le terrain pour 8 M€, j'ai toujours dit en conseil que c'était pour financer l'agrandissement et la rénovation du centre omnisports du Cucheron. Vous savez donc bien que les 8 M€ qui étaient inscrits, et vous l'avez rappelé, et je vous remercie M. TOULY, sur 2025, c'était lié à la vente du terrain. Pour mettre des sommes en dépenses, il faut avoir les recettes et je sais très bien que l'on n'aurait pas dépensé les 8 M€ en dépenses sur 2025, mais le fait de les mettre en AP/CP sur 2025 permettait de bloquer les sommes et d'être sûrs que les 8 M€ ne servaient pas à financer d'autres choses sur la ville.

Ce que je vous disais, c'est que votre recours, c'est pour ça qu'on a décalé les sommes, moi je suis confiant, on perdra dans la durée certainement et c'est pour ça qu'on décale, mais on continue le projet. La ville a les moyens de financer le projet, donc on le continue quand même. Mais effectivement, si on avait eu les recettes des 8 M€, vous n'auriez pas fait votre recours. Je ne justifie pas le bien-fondé du recours ou pas, les 8 M€ seraient entrés en recettes et tout de suite, on aurait bloqué les sommes en mettant 8 M€ sur l'AP/CP de 2025.

Vous devez connaître, vous et M. DE FRUYT, le décret tertiaire qui impose que tous les bâtiments de plus de 1 000 m², à partir de 2027, doivent faire une rénovation totale. Vous connaissez ce décret, c'est le décret de base privé public. Très bien. Aujourd'hui, si on ne fait pas l'extension du Cucheron pour accueillir toutes les activités dans l'extension pour nous permettre la rénovation, en gros c'est 12 mois où le Cucheron est fermé et plus aucune activité sportive au Cucheron, plus de scolaire et je ne parle pas du collège. C'est pour ça que le projet est à tiroirs, on agrandit, on accueille les associations dans l'agrandissement pour, ensuite, rénover l'ancien bâtiment.

M. TOULY

Deux derniers arguments, en tout cas façons de voir : nous sommes allés avec M. DE FRUYT, d'ailleurs on vous a croisé au salon des maires, et nous avons demandé, il y a deux entreprises spécialisées qui nous ont fait, par rapport à la totalité, rénovation, extension, surface, superficie, un plan de financement qui devrait revenir entre 5 à 8 M€ pour quelque chose de raisonnable, il ne s'agit pas de faire un Palais des sports. Ça, c'est le premier point. Le deuxième point, puisque vous revenez sur la vente du Colombier, la vente peut-être des bijoux de famille, mais je ne nierai pas cet argument-là, moi ce qui me pose problème et je vous l'ai dit dès le départ, qu'une entreprise qui, pendant 2 ans et demi, vous achète deux fois et demi le prix du domaine à 8 050 000 M€ dont 550 000 €, vous avez oublié, doivent être consacrés au cimetière... Ce n'est donc pas 8 M€, c'est 7,5 M€.

M. LE MAIRE

Non, parce que la preuve, on a pu mettre 350 000 € sans avoir ces 8 M€-là.

M. TOULY

C'est ce que vous aviez dit à l'époque, peut-être que ça a changé ?

M. LE MAIRE

C'est le cas, M. TOULY, sauf que là, si on n'avait pas mis des sommes à Cucheron pour pouvoir poursuivre le projet, ces sommes-là auraient été affectées au réaménagement de la rue et du cimetière.

M. TOULY

Mon dernier argument, et je ne veux pas vous embêter plus que ça, c'est que la vente du bois du Colombier, je me souviens, j'étais avec M. TRINQUIER et il voulait le conserver pour faire plaisir notamment à M. CIRET de l'APEPAW, mais après on peut évoluer, il n'y a pas de problème là-dessus. Le problème, c'est que quand vous le vendez à une entreprise Pierre Val, que vous acceptez son permis le 13 novembre et que 13 jours après le leader européen de la logistique, on connaît la logistique ici avec l'ancien karting de M. BOULEY qui devient maintenant Mondial Relay, celui d'à côté qui n'est pas tout à fait de la logistique, mais quand même, qui est aussi le patron de Mileway, on peut se poser des questions sur ce boulevard de l'Europe qui longe les pistes. Les camions vont arriver et risquent de traverser la ville, risquent d'ailleurs d'embêter les collégiens de Morangis et de Chilly-Mazarin, pour venir à travers la rue de Paray et surtout la rue de Morangis qui sont justement les voies d'éviction de ces camions. C'est pour cette raison-là que nous nous opposons à ce projet, ce n'est pas contre vous, et c'est aussi, comme je vous l'ai dit, pour vous protéger parce que ça ne sent pas bon ce truc-là. C'est mon avis et ça ne reste que mon avis.

M. LE MAIRE

Alors, avant de passer au vote, vous parliez de 8 M€, juste 8 M€ hors taxes ça fait 9,6 M€. On est à peu près dans cet ordre-là. Après, il faut rajouter les études, la MGP, tout ça. Un constructeur vous parle toujours d'un projet hors taxes et d'uniquement la construction. 2^e point, ce n'est pas de la grosse logistique, mais je voulais juste informer quand même que là, vous attaquez effectivement le permis de construire Mileway pour quatre bâtiments de

2 000 m² avec des bureaux à l'étage, si je ne me trompe pas, vous avez vu le permis, ce doit être ça. Par contre, un bâtiment avec 68 quais de camion, là-dessus vous n'avez pas attaqué ?

La ville était seule et à aucun moment vous n'avez attaqué le permis de construire où il y aura 68 quais de poids lourds quand là, dans le projet, je crois qu'il y a deux quais de poids lourds pour les déchargements dans les cellules. Je trouve cela étonnant et je me demande si la volonté derrière, mais ça ne reste que mon avis, ce ne serait pas de nous mettre des bâtons dans les roues pour que l'on ne réalise pas le Cucheron.

M. TOULY

Florian GALLANT, j'ai découvert votre recours, là où il y a le karting de M. BOULEY, qui devient effectivement Mondial Relay avec 68 quais, etc. Je l'ai appris parce que vous avez décidé seul et c'est très bien, mais vous avez décidé seul et vous n'avez pas informé puisque moi je l'ai appris dans Dalloz du mois de novembre 2023.

M. LE MAIRE

Non, on avait informé le conseil avant que je ne l'envoie. Demandez à votre...

M. TOULY

Non !

M. LE MAIRE

Je peux me permettre ? Demandez à Chantal, je l'ai dit, je vais faire un recours sur ce permis, je l'ai dit en conseil.

M. TOULY

Vous avez perdu deux fois et ce n'est pas de votre faute.

M. LE MAIRE

Je peux faire des erreurs, mais là je suis sûr et je me rappelle très bien. Mme CORENWINDER.

MME CORENWINDER

Oui, cela a été annoncé en conseil municipal, que le recours serait fait par la mairie, à nous de s'associer ou pas à ce recours.

M. DE FRUYT

Cela étant, il ne vous a pas échappé que l'on était l'opposition, il ne vous a pas échappé que l'on n'était pas rémunéré, c'est normal, il ne vous a pas échappé que ce type de recours, on les fait sur nos deniers personnels et il ne vous a pas échappé que, lorsque l'on estime que la municipalité fait ce qu'elle doit faire, ce n'est pas la peine que, pour faire des mouvements avec nos bras, on vienne se lancer aussi dans ce recours, d'accord ? On a donc fait ce choix et on n'a absolument pas à en être honteux, premier point. 2^e point, si l'on parle des différents recours contre les pollutions, j'espère que nous pourrons, pour éviter peut-être d'en parler sur un lieu public, en parler plus à fond dans les commissions sur un autre gros dossier qui risque de pourrir la vie à Wissous. Merci.

M. LE MAIRE

À mon sens, vous faites une grosse erreur. Combien de recours avez-vous faits sur la ville ? Combien de recours sont en cours ? Vous parlez d'un truc polluant, mais sur la ville combien avez-vous de recours ? L'avez-vous en tête ou pas ?

M. DE FRUYT

Je ne l'ai pas en tête, mais je sais que la plupart des recours que l'on fait sont à la suite d'un avis CADA qui nous donnait raison et auquel vous n'avez pas déféré. En effet, quand la CADA nous donne raison et que vous choisissez de ne pas y déférer, notre seule solution est d'aller devant le tribunal administratif.

M. LE MAIRE

Donc avec votre remarque vous m'ouvrez la porte pour pouvoir communiquer sur le nombre de recours et le coût des recours que vous faites. Certains sont, je dirais, justifiés à mon sens, enfin compréhensibles, mais d'autres pas du tout. On communiquera à la population le coût des recours que vous avez faits depuis 2021. Ça marche M. DE FRUYT. Je vous propose de passer au vote.

MME CORENWINDER

Juste une petite explication de vote, je vais m'abstenir tout simplement parce que j'espère que le Cucheron 2 se fera le plus vite possible, surtout pour les collégiens, et aussi pour les associations et autres utilisations. Mais sur le coût global je ne pense pas être en capacité de juger, je préfère donc m'abstenir.

La délibération est approuvée :

Vote : ➔ 21 pour (M. Florian GALLANT, M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SÉGUIN, Mme Corinne GUYOT, M. Frédéric VANNSON, Mme Catherine ROCHARD, M. Cyrille TELMAN, Mme Léna COCO, Mme Stéphanie GASPARD, Mme Karine THIOUX, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Céline SUEUR, M. François-Xavier BEORCHIA, Mme Véronique JACQUARD, Mme Ligia JARDIM, Mme Wendy LONCHAMPT, M. Jean-Louis JOYEUX)

➔ 6 contre (M. Jean-Luc TOULY, Mme Pascale MICHON-TOULY, M. Philippe DE FRUYT, Mme Bernadette BARBEAU, M. François CORRIERI, M. Gilles GUITTARD)

➔ 1 abstention (Mme Chantal CORENWINDER).

3. Reprise anticipée des résultats 2024 – budget parc locatif (M57)

Les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif. L'article L.2311-5 du CGCT permet de reporter au budget primitif de manière anticipée, sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité, les résultats de l'exercice antérieur, par une délibération du conseil municipal. Il est proposé une reprise anticipée des résultats 2024 du budget Parc Locatif et d'affecter à l'article 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » un montant de 318 657,31 € ; et de reporter en section d'investissement en recette au 001 « résultat d'investissement reporté » 118 595,52 € correspondant au résultat de l'investissement 2024. Il est donc demandé au conseil municipal

d'approuver une reprise par anticipation des résultats estimés de l'exercice 2024 et de les affecter et reporter tels que présenté.

M. LE MAIRE

On parle uniquement du budget parc locatif pour la reprise des excédents de l'année 2024 par anticipation. Les excédents sont de 318 657,31 € en fonctionnement et 118 595,52 € en investissement, avec un reste à réaliser d'un peu plus de 72 000 €. Pourquoi faisons-nous cette reprise par anticipation ? Vous n'êtes pas sans savoir que l'on doit acheter le local de la Poste dans le nouveau projet de Nexity, cela devait être signé au mois de décembre et on a souhaité reporter la date de signature de l'acte. Pour pouvoir signer dans les prochains jours, on passe l'excédent. Alors, l'excédent fonctionnement de 318 000 € vient principalement du fait d'un virement du budget principal au budget locatif pour 233 000 € au mois de décembre. C'est pour ça qu'il y a un gros excédent en fonctionnement.

MME COCO

Y a-t-il des questions ? M. DE FRUYT.

M. DE FRUYT

Quelle est la logique de gros virement en fin d'année ? C'est une vraie question.

M. LE MAIRE

C'est ce que l'on a mis au budget de l'année dernière pour acheter le local de la Poste. En fait, on faisait un versement du budget ville au budget parc locatif pour acquérir la Poste. Ça a été fait au mois de décembre et il y a d'ailleurs une décision qui concerne ce virement. C'était au budget de l'année dernière.

M. DE FRUYT

Mais puisque l'affaire prend du retard, pourquoi l'avoir... ?

M. LE MAIRE

Parce que ça dépend de la délibération que l'on verra tout à l'heure sur l'assujettissement à TVA, et surtout la récupération de TVA peut nous permettre de récupérer 48 000 € sur le montant de la vente. C'est pour cela que nous avons préféré creuser, demander à la trésorerie au mois de décembre, ils n'ont pas pu nous répondre, mais ils nous ont répondu là en disant : « Oui, vous pouvez assujettir les loyers à TVA, ça nous permet de la récupérer. » C'est pour ça qu'on a décalé.

La délibération est approuvée à l'unanimité

Vote : ➔ 28 pour (M. Florian GALLANT, M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SÉGUIN, Mme Corinne GUYOT, M. Frédéric VANNSON, Mme Catherine ROCHARD, M. Cyrille TELMAN, Mme Léna COCO, Mme Stéphanie GASPARD, Mme Karine THIOUX, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Céline SUEUR, M. François-Xavier BEORCHIA, Mme Véronique JACQUARD, Mme Ligia JARDIM, M. Jean-Louis JOYEUX, Mme Wendy LONCHAMPT, M. Jean-Luc TOULY, Mme Pascale MICHON-TOULY, M. Philippe DE FRUYT, Mme Chantal CORENWINDER, Mme Bernadette BARBEAU, M. François CORRIERI, M. Gilles GUITTARD).

4. Budget Primitif 2025 – Commune (M57)

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile. Il est demandé au conseil municipal d'approuver le Budget Primitif 2025 de la commune de Wissous, qui se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	15 523 789 euros
Recettes	15 523 789 euros
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	8 604 968 euros
Recettes	8 604 968 euros

M. LE MAIRE

Nous avons présenté le débat d'orientation budgétaire le 5 décembre. Vous voyez, M. TOULY, je vous avais dit que l'on n'attendrait pas six mois comme vous l'aviez dit, qu'il fallait forcément que l'on ait le vote du budget dans les 10 semaines qui suivent le débat d'orientation budgétaire.

MME COCO

Je note le départ de M. Gilles GARNIER à 20 heures 51. Il donne procuration à Mme GASPARD.

M. LE MAIRE

Le budget ville 2025 a été réalisé et est proposé ce soir sans reprise des résultats de l'année 2024. Dans le budget, on maintient une fiscalité locale, des taux d'imposition et c'est une délibération ce soir, qui reste identique. Il y a le maintien de la fongibilité de 7,5 %. C'est ce que permet la M57. Cela a été présenté sans le projet de loi de finances 2025 et je vous propose de vous dire deux mots de l'impact sur Wissous du projet de loi de finances.

Le budget primitif de la commune s'équilibre à 24 M€, que ce soit en fonctionnement à 15,5 M€ et en investissement à 8,6 M€. La répartition est la suivante, vous avez un comparatif par rapport au budget 2024, le budget 2025 en recettes augmente d'à peu près 5 %. On va voir les postes qui sont le plus impactés. Là, vous avez la proportion entre les impôts et taxes, et les différents produits, sachant que les impôts et taxes, on l'a déjà vu, plus de 60 % sont payés par les entreprises. Voilà la répartition.

Quand on dit impôts et taxes, vous l'avez sur le camembert, on a 7,160 M€ qui viennent de la fiscalité directe locale, c'est la taxe d'habitation pour les résidences secondaires et c'est la taxe foncière, propriété bâtie et non bâtie, particuliers et entreprises. Vous avez 4,8 M€ qui correspondent à l'attribution de compensation et à la DSC, c'est ce que l'agglomération reverse à la ville, et vous avez la taxe sur électricité, pylônes et la TLPE pour 275 000 €, les droits de

mutation pour 350 000 €. Pour rappel, il y a trois ans, pour les droits de mutation on était à un peu plus de 900 000 €.

Le poste dotation et participation est en baisse de 19 %, c'est notamment lié à la compensation pour l'exonération fiscale. A la suite de la COVID les entreprises évaluées à la méthode comptable avaient une exonération, la compensation faite par l'État s'amenuise tous les ans. On perd donc sur cette partie de compensation.

Vous avez les produits des services pour 1,250 M€, on a augmenté de 100 000 € les recettes liées à la CPS et 45 000 € les redevances d'occupation du domaine public. Ce sont de nouvelles locations. On a une augmentation des locations de salle, pour 11 000 €. C'est notamment la location du grand plateau de l'espace culturel Antoine de Saint-Exupéry.

Les dépenses de fonctionnement augmentent de 1,16 %, les recettes augmentent de 5 % et les dépenses augmentent de 1,16 %. Vous avez la répartition des dépenses dans le 011 : petite enfance 750 000 €, sécurité 145 400 €, scolaire/jeunesse 711 000 €. Ces montants-là sont sans la masse salariale. Sur celle-ci on prévoit d'augmenter de 260 000 €, pourquoi ? Parce qu'on a intégré l'augmentation de la CNRACL qui est la retraite pour les agents titulaires. On a l'augmentation de la prise en charge de la mutuelle et de la prévoyance, on l'a déjà passée en délibération. On a des postes vacants que l'on souhaite combler, il y a également eu des évolutions professionnelles et 10 avancements de grade en décembre 2024. Pour rappel, en décembre 2023 il y en avait eu 16. Cela impacte les charges de personnel. Là, vous avez la répartition des postes de charges de personnel qui représentent 53,7 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Depuis 2017, vous commencez à être habitués à ce tableau-là, vous avez l'impact de la DGF et la péréquation, le FSRIF ; on était à 303 000 € en 2017, actuellement on est à 400 000 € et ce montant va encore s'aggraver avec la loi de finances.

Vous avez les autres charges de gestion courante, c'est là où on trouve les subventions aux associations, subventions aux CCAS que l'on évoquait tout à l'heure, aux coopératives scolaires, les indemnités, que l'on verra en fin de séance, avec la présentation du tableau des indemnités perçues pour 2024, et les autres dépenses de gestion courante qui concerne les cotisations. Ce sont tous les syndicats et également maintenant avec la M57 dans le compte 65, autres charges de gestion courante, on intègre les logiciels.

Vous avez l'emprunt de la ville. Au 1^{er} janvier 2025, on est à 8,7 M€, sans prise d'emprunt on arriverait à 7,6 M€ d'endettement. On est majoritairement à taux fixe pour plus de 75 % de la dette. Pour rappel, on s'est donné comme ordre de marche de ne pas dépasser le taux d'endettement qui est celui du 31 décembre 2013, qui était de 11,6 M€. Dans la section d'investissement, vous avez les subventions d'investissement pour 2,7 M€, on le verra après, l'emprunt, l'écriture que l'on met habituellement. Pour rappel en 2024 on avait mis 2,5 M€ d'emprunt, on a mobilisé zéro euro. Ça fait plus de trois ans qu'on n'a pas mobilisé d'emprunt, et on ne prévoit pas d'en mobiliser encore cette année. On prévoit en FCTVA et taxe d'aménagement, 490 000 € de FCTVA, quand on a eu 600 000 € en 2024, ce montant va augmenter un peu. On avait anticipé la baisse du taux de TVA, n'ayant pas encore la loi de finances de l'époque. Taxe d'aménagement, on prévoit 300 000 € ; il y avait eu 130 000 € au budget 2024 et on arrive, là, en clôture, à presque 400 000 €. Vente de terrain et matériel, on a mis 400 000 €. Dépenses d'amortissement : 892 000 €.

Pour les 2,723 M€ de recettes d'investissement, vous avez tous les financeurs que l'on a eus et que l'on a d'engagements pour cette année. On aurait pu aussi ajouter, pour la préfecture, le FCTVA. Vous voyez, pour Paris-Saclay, la crèche, la voirie, on a essayé de faire quelque chose d'un peu compréhensible et ludique, de visualiser les principaux financeurs que nous avons.

Les 5 000 € du SIGEIF, puisque c'est la question que va poser M. TOULY, c'est le P2 pour le changement des éclairages publics.

On arrive à un total de 7,5 M€ de dépenses d'équipement, dont 3,5 M€ sont pour les AP/CP que l'on va voir juste après. Pour rappel, les remboursements des intérêts de la dette sont en fonctionnement et le capital est en investissement. On a des dépenses par habitant de 1 057 € par habitant prévu dans ce budget, versus une moyenne de la strate un peu en dessous des 400 € par habitant.

Là, vous avez deux AP/CP, on a la nouvelle crèche qui va se terminer sur 2025, on a donc mis toutes les sommes, comme c'était prévu, sur 2025 ; elle s'éteint. Et la délibération que l'on a vue tout à l'heure pour l'extension et la rénovation du centre omnisports du Cucheron.

En investissement cadre de vie, cette année ce sont les programmes de l'année prochaine qui vont se terminer. On a la rue Guillaume Bigourdan en enfouissement, la rue de Wissous, la rue Gilbert Robert, le lancement des études du Quartier Fribouli. Vous verrez qu'il y a maintenant du vert, c'est parce qu'on a l'obligation, depuis la M57, de flécher les dépenses qui sont dans un but écologique, énergétique. C'est pour ça que vous avez des lignes qui sont stabilobossées de couleur verte, on a notamment eu l'arrêté de cessibilité pour l'achat du terrain pour la création du bassin de renaturation, ça y est. Il y a la création des voies douces, pistes cyclables, notamment pour l'accessibilité du collège, comme je vous l'avais évoqué lors du dernier conseil, la poursuite du passage en LED de l'éclairage public, la réfection et travaux de voirie, l'accessibilité PMR sur tous les trottoirs ; on a pas mal de trottoirs qui sont hauts ou ce n'est pas abaissé pour que les PMR puissent traverser les routes, la signalétique, le changement du mobilier urbain.

Dans le cadre de vie structures et bâtiments, on a les travaux d'isolation et de mise aux normes de l'accessibilité PMR de la mairie. Cela a été commandé l'année dernière, mais ce n'est toujours pas livré. Une fois qu'on aura les nouvelles portes, ils feront les rampes d'accès. En fait, un palier sera installé au niveau de cette porte, permettant un accès direct à la mairie. Ainsi, il ne sera plus nécessaire de passer par la salle des fêtes ou de contourner par l'arrière pour accéder au local de la mairie. Cette porte sera commandée automatiquement donc, dès qu'une personne à mobilité réduite sonnera à l'accueil, ils pourront ouvrir automatiquement la porte pour que la personne entre en toute autonomie dans la mairie ou dans la salle des fêtes, on mutualise les plateaux.

Ici, il y aura une plate-forme pour faire une sortie PMR. S'il y a un incendie, parce qu'il y a le monte-charge ici, une personne à mobilité réduite ne peut pas sortir. On a donc souhaité avoir une sortie de chaque côté du bâtiment en PMR.

Modernisation, extension de la vidéoprotection, vous avez dû voir que nous sommes reliés maintenant au commissariat de police nationale de Massy. On a différents travaux, dont énergétiques, pour les bâtiments communaux, équipements de modernisation de l'administration, mobilier, câblage informatique, passage en VOIP également.

Petite enfance, on a l'agrandissement de l'ACM Arthur Clark avec la création de dortoirs et une salle supplémentaire. Aujourd'hui, les agents sont obligés de monter et démonter les lits parce qu'ils n'ont pas de dortoir à l'ACM Arthur Clark qui est quand même l'ACM pour les maternelles, donc c'est embêtant.

Il y a divers travaux de rénovation, la végétalisation de la cour d'école maternelle LA FONTAINE, l'agrandissement et la végétalisation de la cour d'école Victor BALOCHE, l'agrandissement de la cour élémentaire LA FONTAINE. Rénovation, modernisation et mise aux normes des bâtiments scolaires, changement du mobilier, stores.

En sport et association, il y a l'aménagement d'un site City Stade, le remplacement des éclairages en LED pour les structures sportives extérieures, il y a le foot et le tennis. Création d'un pas de tir pour l'association du tir à l'arc, acquisition de terrains pour accueillir un futur terrain de football et de pistes d'athlétisme. Divers travaux de réparation et de mise aux normes des bâtiments sportifs.

La délibération est approuvée :

Vote : → **21 pour** (M. Florian GALLANT, M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SÉGUIN, Mme Corinne GUYOT, M. Frédéric VANNON, Mme Catherine ROCHARD, M. Cyrille TELMAN, Mme Léna COCO, Mme Stéphanie GASPARD, Mme Karine THIOUX, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Céline SUEUR, M. François-Xavier BEORCHIA, Mme Véronique JACQUARD, Mme Ligia JARDIM, Mme Wendy LONCHAMPT, M. Jean-Louis JOYEUX)

→ **6 contre** (M. Jean-Luc TOULY, Mme Pascale MICHON-TOULY, M. Philippe DE FRUYT, Mme Bernadette BARBEAU, M. François CORRIERI, M. Gilles GUITTARD)

→ **1 abstention** (Mme Chantal CORENWINDER).

5. Budget Primitif 2025 – Parc Locatif (M57)

Comme indiqué lors de la précédente délibération, le budget primitif – Parc locatif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il est demandé au conseil municipal d'approuver le budget primitif 2025 – Parc Locatif de la commune de Wissous, qui se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	192 180,19 euros
Recettes	192 180,19 euros
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	498 293,02 euros
Recettes	498 293,02 euros

M. LE MAIRE

Concernant le budget du parc locatif, il s'équilibre à 690 000 €. On l'a vu, on a les recettes qui reflètent des loyers baux commerciaux pour 106 000 €, des loyers logements + charges pour 85 000 €. En dépenses, on a 128 000 € pour les charges de copropriété, petites réparations,

impôts fonciers, frais de gestion. On a la charge de la dette pour un peu plus de 2 400 €, des amortissements pour 5 000 € et la gestion du logiciel à 2 800 €.

Concernant les dépenses, on prévoit donc 290 000 € pour l'achat du local de la Poste, des travaux d'aménagement des bâtiments du parc locatif pour 183 000 €, le remboursement du capital de la dette pour 25 000 €. Et là, on retrouve ce que l'on évoquait tout à l'heure, les 318 000 € d'excédents de 2024 qui étaient en fonctionnement et que l'on a inscrits directement en investissement. On a également l'excédent antérieur reporté pour 118 000 € qui sont le pendant de l'excédent en investissement que l'on a vu tout à l'heure. Le FCTVA et la caution pour 2 900 €, 5 000 € pour les amortissements et 53 140 € pour l'autofinancement. L'autofinancement, c'est l'écart entre les dépenses, on a moins de dépenses que de recettes, dont les 53 000 € on les bascule vers les recettes d'investissement pour pouvoir investir dans les bâtiments.

Si vous me permettez, je vais juste parler de la loi de finances qui est passée, qui impacte les villes. Vous savez que l'État souhaite que les EPCI, communes, régions, participent au redressement des finances publiques à hauteur de 1 milliard. Sur ces 1 milliard, 250 millions impactent aux communes. BARNIER avait décidé que c'était les grosses communes, les communes qui avaient un budget de plus de 40 millions, qui devaient participer à hauteur d'un calcul un peu complexe, mais là ils ont décidé que c'était toutes les villes et notamment les villes riches qui ont un potentiel financier, c'est-à-dire les recettes fiscales de la ville divisées par le nombre d'habitants, supérieur à la moyenne nationale. On se prend une douille, excusez-moi du terme : Wissous doit contribuer à hauteur de 200 000 €. Pourquoi ? Parce qu'au niveau national le potentiel financier par habitant est d'à peu près 1 155 € et on est à 2 315 €.

Après, ils ont dit qu'ils allaient faire 75 % sur ce poste-là et 25 % sur un autre poste qui est le revenu moyen par habitant. 2^e effet kiss cool, la moyenne nationale est un peu en dessous de 17 000 € par habitant, on parle bien par habitant, ce sont vraiment les revenus totaux divisés par le nombre d'habitants donc les enfants sont compris dedans. À Wissous, on est à un peu plus de 23 400 € donc, sur ces deux postes-là, on a 200 000 € à reverser et, si je le comprends bien, ils seront séquestrés au niveau de l'État et reversés à la ville pendant trois ans ; ils vont donc diviser la somme. Et on est obligé de payer parce qu'ils ponctionnent sur les recettes, ils sont malins.

Voilà, ce sont des sommes qui vont être séquestrées et redistribuées sur trois ans à la commune. On a eu 300 000 €, ils auraient versé en 2026 100 000 €, 2027 100 000 €, 2028 100 000 €. Je suis toutefois perplexe sur le reversement de ces sommes. On a également la CNRACL qui augmente de 10 %. Je vous laisse la parole, M. DE FRUYT.

M. DE FRUYT

Écoutez, il y a suffisamment peu de moments où on est d'accord pour souligner celui-là, il n'y a rien de plus permanent qu'un impôt transitoire.

M. LE MAIRE

On est bien d'accord. On a donc la CNRACL, c'est la retraite des agents titulaires de la fonction publique qui augmente. On a trois points de plus donc on augmente de 10 %, on a donc 10 % de plus à verser. Ça, on l'avait anticipé. Dans les 262 000 € que je vous avais présentés, on avait intégré la CNRACL parce que les deux gouvernements successifs en avaient parlé, donc on savait que ça allait arriver. Et permettez-moi juste de dire 2 ou 3 mots sur la CNRACL : la

CNRACL des agents territoriaux départementaux est excédentaire. Par contre, la CNRACL sur la partie de la retraite pour les fonctionnaires d'État est déficitaire, ce ne sont donc pas les fonctionnaires territoriaux qui impactent le déséquilibre des comptes publics de retraite, mais ce sont les fonctionnaires d'État. Voilà, ça, c'était mon point de vue purement personnel.

MME COCO

Y a-t-il des questions ?

M. TOULY

Avant de vous poser un certain nombre de questions sur le budget, je viens de retrouver effectivement la question que j'avais posée fin 2022 sur le fait que vous aviez engagé une procédure à juste titre contre M. BOULEY et contre la SCI Amélia, que j'ai découverte dans le Dalloz de fin octobre, mais vous ne nous aviez pas prévenus avant. Mais on est d'accord sur le fait que vous l'aviez contestée. 2^e point, ma femme m'a quand même envoyé quelque chose concernant le Cucheron. Ça va être rapide, le gymnase Guy Môquet à Aubervilliers, même stade pour un centre à visée nationale et internationale, puisqu'il accueille en 2024 les entraînements de certains sports pour les Jeux olympiques, le coût réel est de 8 M€, budget pour une ville de 85 000 habitants. Vous voyez, il y a des exemples qui ne vont pas tout à fait dans le même sens.

M. LE MAIRE

On va quand même regarder, parce que 8 M€ pour un stade qui accueille les Jeux olympiques, je suis perplexe. On va vérifier, je vais demander aux services de regarder en même temps parce que... Vous dites que c'est celui de ?

M. TOULY

De Guy Môquet à Aubervilliers.

M. LE MAIRE

Il a été fait en MGP ou pas ?

M. TOULY

Informations reçues par la mairie de Chilly-Mazarin. Comme vous avez vu Chilly-Mazarin, vous pourrez vérifier avec sa maire. Sur les questions concernant le budget, j'ai une question sur la rubrique 16, dans les dépenses d'investissement il y a un emprunt de 1,1 M€ et, en recettes d'investissement pour 2024, ce sont 2,5 M€ qui ont été réévalués pour 2025 à 3,8 M€. Je ne vous demande pas une réponse comme ça, je pose la question.

M. LE MAIRE

Mais 1,1 M€ c'est le remboursement en capital que l'on évoquait tout à l'heure, c'est le remboursement de la dette antérieure en capital. Et pour les 3,8, c'est ce que je présentais tout à l'heure, c'est l'emprunt qui est inscrit, mais qui ne sera pas mobilisé comme on le fait depuis trois ans.

M. TOULY

2^e question : alors, ce n'est pas forcément dans un ordre précis, j'ai fait vite cet après-midi, pour le personnel des crèches, je suppose que c'est la crèche municipale, 436 000 €, ce sont probablement les traitements, les salaires, etc. ça correspond à combien de fonctionnaires ou

d'équivalents emplois contractuels à temps plein ? Je ne demande pas une réponse immédiatement, je pose la question c'est tout.

M. LE MAIRE

Ce montant-là, ce doit être 436 000 € parce que le 64 total pour la crèche est de 530. Ce doit donc être le montant hors cotisations.

M. TOULY

Ensuite, 731, fiscalité locale, 7,8 M€ pour l'année en cours, soit + 637 000 €, soit près de 8 % d'augmentation ?

M. LE MAIRE

C'est l'exonération qui revient progressivement en taxation pour les bâtiments industriels évalués sous la méthode comptable. C'est pour ça que la partie dotation baisse et que la fiscalité remonte.

M. TOULY

D'accord. Le personnel qui représente 53,7 % des dépenses de fonctionnement se monte à 7,9 M€, dont 600 000 € pour la police municipale qui est en augmentation de 7 %. Pourrions-nous savoir à quoi ça correspond ?

M. LE MAIRE

Ça correspond, suivant les arrivées à venir, à une équipe de sept personnes de policiers municipaux. Il y a des proratas, c'est pour ça que vous n'avez pas 7 ETP, c'est avec les arrivées progressives, on arrive à une équipe de 7 uniquement de PM. Aujourd'hui, il y a un départ et des arrivées.

M. TOULY

Ensuite, alors n'y voyez rien parce que ce n'est pas une grosse somme, mais c'est la cohérence et vous allez sûrement m'expliquer : les annuités des élus, en 2024, 114 300 €, en 2030 il est prévu 130 400 €. À mon avis, c'est un peu plus que le maximum, enfin a priori, car je n'ai pas été précis là-dessus. Par contre, en 2024, parce que vous nous aviez donné un tableau, avec les élus, on est à 106 747. Quel est le bon chiffre ? Est-ce que 114 300 en 2024, mais 106 747... Ce n'est pas une grosse différence, c'est moins de 8 000 €.

M. LE MAIRE

Le 114, je le dis tous les ans, je budgète le maximum même si on n'est pas au maximum.

M. TOULY

Donc 130 000, c'est le nouveau maximum ?

M. LE MAIRE

Non, c'est qu'avec la M57 on doit intégrer les formations et vous savez que chaque élu a un budget par an, de formation, que ce soit des élus de la majorité ou de l'opposition. En fait, vous cumulez et ce qui n'est pas utilisé une année, on le reporte et on le réalimente. C'est pour ça que vous avez le montant indemnités + formations qui augmente tous les ans parce que, lorsqu'il n'est pas consommé, il est reporté les années suivantes.

M. TOULY

Et pour deux élus, dont vous et Mme FERNANDES, vous ne le mettez pas parce que ce n'était pas prévu ?

M. LE MAIRE

On en parlera tout à l'heure, c'est en information du maire.

M. TOULY

D'accord. Ensuite, la rubrique 6042, achat de prestations de services pour 1,1 M€, qu'est-ce que c'est ?

M. LE MAIRE

Je vous répondrai. C'est dommage que vous n'eussiez pas posé vos questions avant, mais vous avez eu vos documents tard. 6042 ?

M. TOULY

6042, 1,1 M€, achat de prestations de services.

M. LE MAIRE

Ce qui m'étonne, c'est que c'est proche du montant que l'on paie en fluides, c'est en 011 ?

M. TOULY

C'est la rubrique 6042.

M. LE MAIRE

Mais en haut de la page, il est marqué 011, vous n'avez pas regardé ?

M. TOULY

Rubrique 604, santé, études, prestations de services, 730 000 €.

M. LE MAIRE

Envoyez-nous vos questions, car je n'ai pas la compta.

M. TOULY

Prenez note des questions et vous répondrez tranquillement, pas de soucis. Personnes âgées, pareil, prestations de services, c'est beaucoup moins : 85 000 €. Il n'y a pas de questions piège, c'est pour savoir à quoi ça correspond.

M. LE MAIRE

85 000 € personnes âgées, ce doit être tout sauf la livraison des colis. Les colis, c'est du bien, donc vous avez à peu près 15 000 € de livraison de colis et tout le reste, ce sont les voyages, les sorties, le repas de fin d'année, qui est considérée comme une prestation de services.

M. TOULY

Une dernière question sur la sécurité, en dépenses de fonctionnement, 145 000 €. À quoi cela correspond-il ? Et c'était ma dernière question.

M. LE MAIRE

C'est tout la PM, c'est un budget qui a toujours été constant, en augmentation depuis certaines années. 1,1 M€ ce sont les fluides de la ville, c'était votre question, tout à l'heure. Et vous devez normalement avoir un comparatif par rapport au budget 2024, on était à 1,2 M€, et là on passe à 1,1 M€. Ce sont les fluides. Vous m'avez dit ?

M. TOULY

730 000 €, rubrique 604, santé, études prestations de services.

M. LE MAIRE

Je ne l'ai pas, je reviendrai vers vous.

M. TOULY

Je vous ferai un mail plus clair.

M. LE MAIRE

Ça marche. Mme CORENWINDER.

Mme CORENWINDER

C'est une question qui avait été un peu abordée en commission de préparation du conseil, ça concerne la Poste, avec d'un côté l'achat d'un local dans le bâtiment Nexity, de l'autre côté des tractations avec la Poste pour savoir quel service va être maintenu, combien de temps par semaine, pendant combien d'années ils vont s'engager. Comment s'articulent ces deux timings ? On s'est déjà bien engagés envers Nexity pour acheter, est-ce sûr ou attendons-nous d'avoir un engagement de la Poste ? Enfin, j' imagine que ce n'est pas facile, mais il ne faut pas que l'on s'engage à acheter quelque chose si, au final, la Poste n'y va pas.

M. LE MAIRE

C'est pour ça que, comme je le disais en commission, je souhaite que la Poste s'engage sur une durée d'utilisation du local, sur un nombre d'heures, et c'est là où ça coince plus que sur le montant, sur un nombre moyen d'heures d'ouverture par semaine, car ils ne sont pas trop d'accord pour s'engager sur cette partie-là. On attend d'avoir un projet de bail commercial, on pourra alors avancer sur la partie, ou un engagement de la Poste pour l'acquisition. Après, je me suis engagé auprès de la Poste, un local tel que celui-ci de 160 m² et au prix, qui est maintenant public, que l'on a pu obtenir, à 1 800 € du m² TTC, c'est quand même faible. Là, il y aurait certainement plus d'aisance pour avoir une brasserie, même si je souhaite que la Poste aille dans ce local-là. Et ils veulent absolument avoir ce local. Pour nous, c'est important de garder la Poste et c'est important, surtout, de garder un distributeur de billets.

M. DE FRUYT

Pour notre part, on votera contre ce budget parce qu'on n'est pas d'accord sur des éléments fondamentaux. Je ne prendrai que deux exemples. La maison médicale, on continue d'avoir un manque criant de médecins sur la commune et la politique que vous mettez en œuvre dans ce domaine-là n'est, de fait, pas la bonne puisqu'on n'a pas de médecin. Après, il y a peut-être des intentions, mais c'est le résultat qui compte. L'autre élément fondamental, c'est que vous restez dans la logique de votre PADD qui est de développer cette ville vers 10 000 habitants...

M. LE MAIRE

Pas du tout !

M. DE FRUYT

Laissez-moi au moins développer mon propos, vous y répondrez ensuite, et de continuer de développer les aspects industriels. Vous comme nous avons perdu devant le tribunal administratif principalement pour ce motif-là et on préférerait, de loin, une politique qui développe nos espaces verts. Vous faites précisément l'inverse sur le bois du Colombier. Je ne reparlerai pas de la ruine Paul Doumer, de l'opération sur laquelle j'aimerais avoir des précisions pratico-pratiques, la fameuse maison achetée au Bois Charlet qui devait être dévolue au chef de la police municipale, à l'époque, nous disiez-vous, avec un double avantage, de fidéliser et concourir à la sécurité du Bois Charlet, ce qui, je vous l'avoue, nous avait étonnés. Maintenant, les travaux semblent, avec beaucoup de retard, avoir repris. Quel est votre projet pour ce bâtiment ? Et je ne citerai pas les autres éléments sur les espaces verts, sur lesquels on est en profond désaccord avec votre politique.

M. LE MAIRE

Très bien, on va passer au vote parce que je ne perds plus de temps, comme vous ne comprenez pas ou vous déformez, je ne vais pas perdre de temps à expliquer.

M. DE FRUYT

La question sur le Bois Charlet était extrêmement précise.

M. LE MAIRE

Très bien, j'entends.

M. DE FRUYT

Vous n'y répondez pas, très bien !

M. LE MAIRE

Avez-vous envoyé les questions comme c'est conforme au règlement intérieur ? Vous n'avez pas envoyé la question. Je pourrais répondre au Bois Charlet, mais M. DE FRUYT, je vous passe des informations et vous ne les comprenez pas ou vous les déformez ! À quoi cela sert-il que je perde mon temps à vous répondre sur des sujets comme celui-ci ?

M. DE FRUYT

On perd bien le nôtre à essayer de vous convaincre d'un certain nombre d'évidences.

M. LE MAIRE

Quand ce sont des idées qui ne sont pas forcément dans ce que l'on pourrait imaginer, et il faut voir la vision que vous avez de la ville, excusez-moi je ne peux que faire de vous écouter. Mme COCO.

La délibération est approuvée :

Vote : ➔ **22 pour** (M. Florian GALLANT, M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SÉGUIN, Mme Corinne GUYOT, M. Frédéric VANNSON, Mme Catherine ROCHARD,

M. Cyrille TELMAN, Mme Léna COCO, Mme Stéphanie GASPARD, Mme Karine THIOUX, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Céline SUEUR, M. François-Xavier BEORCHIA, Mme Véronique JACQUARD, Mme Ligia JARDIM, Mme Wendy LONCHAMPT, M. Jean-Louis JOYEUX, Mme Chantal CORENWINDER)

➔ **6 contre** (M. Jean-Luc TOULY, Mme Pascale MICHON-TOULY, M. Philippe DE FRUYT, Mme Bernadette BARBEAU, M. François CORRIERI, M. Gilles GUITTARD).

6. Vote des taux d'imposition directe locale pour 2025

La loi de finances 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Depuis 2023, plus aucun ménage ne paie de taxe d'habitation au titre de sa résidence principale. La taxe d'habitation demeure cependant pour les résidences secondaires et pour les locaux vacants. Cette disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation a été compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur leur territoire. Afin de corriger ces inégalités, un coefficient directeur est institué et permet d'assurer l'équilibre des compensations de la taxe foncière entre les communes. Il est fixé à 0,723973 pour Wissous. Il est demandé à l'assemblée de se prononcer sur le maintien des taux 2024 pour l'année 2025 concernant les taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires comme suit :

	Rappel taux 2024	Taux 2025 voté
Taxe d'habitation	10,00 %	10,00 %
Foncier bâti	32,38 %	32,38 %
Foncier non bâti	29,64 %	29,64 %

M. LE MAIRE

On vous propose de reporter les mêmes taux d'imposition que ceux de l'année 2024, qui étaient les mêmes que ceux de l'année 2023, qui étaient les mêmes que l'année encore d'avant, soit 10 % pour le taux de taxe d'habitation, c'est pour les résidences secondaires. La taxe foncière sur les propriétés bâties est à 32,38 % et non bâties à 29,64 %. Avez-vous des questions ?

M. DE FRUYT

Une remarque habituelle, tout simplement pour la bonne compréhension de tout le monde. Je rappelle que le vote d'un taux constant conduit au plein bénéfice pour la municipalité et au plein effet pour les contribuables de la hausse des bases. Les bases ont augmenté de 3,4 %, les bases et rassurez-vous, je le sais aussi, sont déterminées au niveau de l'État, bases qui ont augmenté de 3,4 % en 2022, de 7,1 % en 2023, de 3,9 % en 2024, et qui augmenteront de 1,7 % en 2025.

M. LE MAIRE

Dois-je vous rappeler, comme tous les ans, que l'on ne peut pas baisser les taux d'imposition ? Et puis, pour reprendre votre analyse, M. DE FRUYT, j'ai regardé votre base d'imposition pour essayer de comprendre et je ne retrouve pas les 3,4 %, les 7,1 %. Votre base de soumission à l'impôt a pris, depuis 2016, 10 %, soit 1,12 % par an. Sur les quatre dernières années, elle a fait + 4,3 %, ce qui correspond à 1,08 % d'augmentation annuelle de base. Je n'ai donc pas du tout les calculs que vous avancez. C'est pour essayer de comprendre.

M. DE FRUYT

Si je comprends bien, vous vous livrez l'évolution de mon imposition personnelle, c'est bien ça ?

M. LE MAIRE

Pas du tout, je vous parlais de base et vous dites que l'on prenait 3 à 7 % par an, je ne comprenais pas, je ne trouvais pas ces montants-là. Je me suis dit, je vais faire un exercice, j'ai regardé sur vos bases et vous prenez 1 % par an, donc ce que vous dites n'est pas le reflet de ce que l'on peut voir, tous, sur notre taxe d'imposition foncière.

M. DE FRUYT

Sur ma taxe foncière, pour tout vous dire, pendant des années, j'ai trop payé. Je m'en suis aperçu, j'ai fait une lettre aux impôts qui nous a dit qu'en effet j'avais trop payé et qui a donc légèrement diminué ce que je paie, et je remercie les impôts. Et bon citoyen jusqu'au bout, je n'ai pas demandé la rétroactivité.

M. LE MAIRE

C'est du déclaratif, il n'y a donc pas de rétroactivité comme quand un redevable oublie, c'est ce que l'on a mis dans l'article de la Gazette il y a 2 ans et demi et c'est applicable dans les deux sens. Eh oui, vous avez aussi un taux qui s'applique, de vétusté, pas vous, mais en général, donc quand vous avez 100 m², votre construction est neuve, vous payez pour 1,2, donc pour 120 m². Mais au bout de 10 ans vous passez à 1,1, donc, même si la base augmente, la baisse de taux compense. Le cas que j'évoquais tout à l'heure, c'est 85 % des taxes des pavillons ; parce qu'il y a une dégressivité. Le taux d'augmentation que vous évoquez n'est donc pas forcément perçu par la ville parce qu'il y a les facteurs vieillesse du bâtiment qui entrent en compte. C'est la base de calcul suivant la valeur locative cadastrale de 1970 sur les locaux d'habitation.

MME COCO

Y a-t-il d'autres questions ?

La délibération est approuvée :

Vote : → 22 pour (M. Florian GALLANT, M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SÉGUIN, Mme Corinne GUYOT, M. Frédéric VANNON, Mme Catherine ROCHARD, M. Cyrille TELMAN, Mme Léna COCO, Mme Stéphanie GASPARD, Mme Karine THIOUX, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Céline SUEUR, M. François-Xavier BEORCHIA, Mme Véronique JACQUARD, Mme Ligia JARDIM, Mme Wendy LONCHAMPT, M. Jean-Louis JOYEUX, Mme Chantal CORENWINDER)

➔ **6 contre** (M. Jean-Luc TOULY, Mme Pascale MICHON-TOULY, M. Philippe DE FRUYT, Mme Bernadette BARBEAU, M. François CORRIERI, M. Gilles GUITTARD).

7. Assujettissement à la TVA d'un local donné en bail commercial : local de la Poste

Les collectivités locales peuvent être assujetties à la TVA à titre obligatoire ou par option, selon la nature et les conditions d'exploitation des activités exercées. Dès lors qu'elles sont assujetties à la TVA, la problématique de la récupération de la TVA est devenue, au même titre que l'optimisation des bases fiscales, un enjeu budgétaire non négligeable. Pour rappel la commune a souhaité se porter acquéreur d'un local en vente en l'état futur d'achèvement pour un lot en volume d'un programme de construction d'un immeuble, sis 15 à 17 route d'Antony, cadastré section AC n° 12-13-354. Celui-ci est destiné à accueillir les locaux de la Poste puisque ceux actuels sont voués à être démolis. Il est proposé au conseil municipal d'approuver la proposition de la prise d'option à l'assujettissement à la TVA pour l'acquisition et la gestion du futur local de la Poste ; d'autoriser M. le Maire à formaliser sa demande d'option auprès du service des impôts des entreprises et de créer comptablement un code service particulier pour cette activité à partir de l'acquisition du local.

M. LE MAIRE

Comme on l'évoquait tout à l'heure, en fait, c'est de prendre l'option à TVA pour les futurs loyers, sachant que la Poste est un redevable à la TVA. On ajoutera donc 20 % de TVA qu'elle pourra récupérer. C'est donc transparent et ça nous permet de récupérer sur l'acquisition, sur les 288 000 € que l'on a passés en délibération il y a quelque temps pour l'achat du local. Ça nous permet de gagner 48 000 €, de nous rembourser la TVA. Et également, comme je l'ai toujours indiqué, je souhaite prendre l'option pour qu'il ait les mêmes huisseries que le bâtiment, pour qu'il y ait un vieillissement identique dans les huisseries et là, on économise 13 000 € de TVA, cela fait donc un gain de 61 000 € pour la commune. C'est pour cela que nous proposons l'assujettissement à TVA.

MME COCO

Y a-t-il des questions ?

La délibération est approuvée à l'unanimité :

Vote : ➔ **28 pour** (M. Florian GALLANT, M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SÉGUIN, Mme Corinne GUYOT, M. Frédéric VANNON, Mme Catherine ROCHARD, M. Cyrille TELMAN, Mme Léna COCO, Mme Stéphanie GASPARD, Mme Karine THIOUX, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Céline SUEUR, M. François-Xavier BEORCHIA, Mme Véronique JACQUARD, Mme Ligia JARDIM, M. Jean-Louis JOYEUX, Mme Wendy LONCHAMPT, M. Jean-Luc TOULY, Mme Pascale MICHON-TOULY, M. Philippe DE FRUYT, Mme Chantal CORENWINDER, Mme Bernadette BARBEAU, M. François CORRIERI, M. Gilles GUITTARD).

8. Cession d'un véhicule et de matériels du centre technique municipal

La commune possède du matériel d'entretien des espaces verts (un broyeur à remplacer, un tracteur tondeuse plateau qui n'est plus en état de fonctionner) et un véhicule (Renault Clio) qui est arrivé en fin de vie. Le conseil municipal par délibération a accordé au maire le droit d'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à hauteur de 4 600 €. La présente délibération a pour but d'approuver la réforme du matériel des espaces verts et du véhicule

présentés, qui est susceptible de dépasser par unité le seuil de 4 600 €. Il est donc demandé au conseil municipal : d'approuver la réforme des biens listés ainsi que le principe de vente sur la plate-forme de la Direction nationale d'interventions domaniales, et à défaut de procéder à leur vente de gré à gré ; et d'autoriser M. le Maire à signer les documents afférents.

M. LE MAIRE

C'est un projet de vendre une Clio de 2007 qui a 175 000 km et un tracteur qui date de 2009 et qui est en fin de vie. C'est un tracteur tondeuse et un broyeur, on a mis « à remplacer » dans la délibération, mais en fait on souhaite le remplacer par un matériel plus important, il y aura donc une reprise de ce montant-là. Et, comme ce type de matériel est très long dans le délai d'obtention, on va essayer de le mettre aux enchères. Si ça passe aux enchères, on le vendra plus cher, sinon il sera repris pour la valeur nette comptable c'est-à-dire 6 525,60 €. C'est un tracteur qui nous aide principalement sur les bas-côtés pour aller aux coteaux de Wissous et à Montjean, là où il y a des espaces quand même relativement importants. C'est un broyeur qui se met devant le tracteur pour déchiqueter là où on ne peut pas aller avec des tondeuses autoportées.

MME COCO

Y a-t-il des questions ?

La délibération est approuvée à l'unanimité :

Vote : → 28 pour (M. Florian GALLANT, M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SÉGUIN, Mme Corinne GUYOT, M. Frédéric VANNON, Mme Catherine ROCHARD, M. Cyrille TELMAN, Mme Léna COCO, Mme Stéphanie GASPARD, Mme Karine THIOUX, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Céline SUEUR, M. François-Xavier BEORCHIA, Mme Véronique JACQUARD, Mme Ligia JARDIM, M. Jean-Louis JOYEUX, Mme Wendy LONCHAMPT, M. Jean-Luc TOULY, Mme Pascale MICHON-TOULY, M. Philippe DE FRUYT, Mme Chantal CORENWINDER, Mme Bernadette BARBEAU, M. François CORRIERI, M. Gilles GUITTARD).

9. Tarifs des services communaux

Il est proposé à l'assemblée d'apporter des précisions sur les tarifs liés à l'enfance et la jeunesse concernant les séjours : tranche d'âge ; possibilité pour les agents communaux d'en bénéficier. Il paraît également nécessaire d'actualiser les conditions générales de ventes pour les spectacles de l'espace culturel Antoine de Saint Exupéry à la suite du changement de logiciel pour la réservation des spectacles. Il est demandé au conseil municipal d'approuver la délibération présentée.

M. LE MAIRE

Pour les régularisations, c'est plutôt M. GARNIER. En fait, dans les tarifs, vous avez la prise en charge des tarifs, 50 % des tarifs des séjours, on avait mis les 11 à 25 ans alors que c'est 6 à 25 ans au lieu de 11 à 25 ans. On a également ajouté la possibilité de faire bénéficier des séjours aux enfants des agents de la ville. C'était réalisé dans les faits, mais pas précisé, et on a également la billetterie pour changer les conditions générales de vente. C'était annexé. Alors, pourquoi les conditions générales de vente étaient-elles annexées ? Je ne sais pas, mais comme il y a un changement, on doit changer l'annexe.

MME COCO

Il n'y a pas de questions ?

La délibération est approuvée à l'unanimité :

Vote : ➔ 28 pour (M. Florian GALLANT, M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SÉGUIN, Mme Corinne GUYOT, M. Frédéric VANNSON, Mme Catherine ROCHARD, M. Cyrille TELMAN, Mme Léna COCO, Mme Stéphanie GASPARD, Mme Karine THIOUX, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Céline SUEUR, M. François-Xavier BEORCHIA, Mme Véronique JACQUARD, Mme Ligia JARDIM, M. Jean-Louis JOYEUX, Mme Wendy LONCHAMPT, M. Jean-Luc TOULY, Mme Pascale MICHON-TOULY, M. Philippe DE FRUYT, Mme Chantal CORENWINDER, Mme Bernadette BARBEAU, M. François CORRIERI, M. Gilles GUITTARD).

10. Adhésion au groupement de commandes pour les assurances Cyber-Risques avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la grande couronne

Le CIG Grande Couronne constitue un groupement de commandes pour les assurances cyber-risques, qui a pour objet la passation, pour le compte des membres du groupement, des marchés de prestations de services d'assurances cyber-risques. Le groupement de commandes évite à chaque collectivité de lancer une consultation individuelle et permet de bénéficier des avantages de la mutualisation. Compte tenu du contexte assurantiel tendu, de la complexité du contenu technique du cahier des charges et de la procédure à conduire, cette démarche s'inscrit dans une logique de simplification administrative et d'économie financière. Cette convention prend acte du principe et de la création du groupement de commandes. Elle désigne le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne comme coordonnateur. La mission de celui-ci ne donne pas lieu à rémunération. Cependant, les frais de procédure de mise en concurrence et les autres frais occasionnés sont refacturés à hauteur de 950 € pour la strate de Wissous. Il est demandé au conseil municipal d'approuver et d'autoriser M. le Maire à signer cette convention constitutive du groupement de commandes.

M. LE MAIRE

Le CIG propose de faire une consultation pour les assurances cyber-risques. Pour rappel, on a nos assurances des biens et véhicules, qui font suite à un groupement de commandes du CIG. Là, ils lancent une nouvelle consultation pour la période 2026-29. Ce que l'on vous propose coûte 950 € pour une commune telle que la nôtre et nous permet d'adhérer au groupement, mais on verra par la suite, suivant les offres qu'ils ont, si on adhère ou pas. C'est vraiment l'adhésion au groupement et on verra, lorsque nous aurons la réponse à l'appel d'offres, ce qui est assuré. Au-delà du montant, il faut regarder les risques qui sont assurés.

MME COCO

Y a-t-il des questions ? Oui.

M. TOULY

Les questions, ce n'est pas forcément que l'opposition. On peut donner la parole aux personnes qui ne parlent pas beaucoup.

Mme GUYOT

L'opposition, vous ne parlez pas beaucoup non plus, à part « on prend la décision, on prend la décision », c'est toujours comme ça.

M. TOULY

Oui, mais c'est pour soulager un peu M. le Maire, parce que c'est l'homme-orchestre qui fait tout. Vous pouvez l'aider un petit peu quand même.

M. DE FRUYT

Juste une confirmation de ce qui a déjà été dit en commission, l'assurance c'est bien, la prévention c'est mieux. On était d'accord là-dessus et je tenais simplement à le rappeler, pour le fonctionnement de la mairie, mais aussi pour tous les Wissoussiens puisqu'il y a de plus en plus de problématiques d'hacking sur les comptes personnels. On peut donc inciter chacun à faire un peu plus attention à la prévention de tous ces éléments informatiques.

M. LE MAIRE

On a fait des ateliers à destination du bel âge et on va le reproduire parce que ça avait beaucoup plu. C'est vrai que ça avait peut-être déjà sensibilisé au fait que des courriels pouvaient être douteux, même s'il y avait de marqué « la retraite en haut » ou quoi que ce soit.

MME COCO

Passons au vote.

La délibération est approuvée à l'unanimité :

Vote : → **28 pour** (M. Florian GALLANT, M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SÉGUIN, Mme Corinne GUYOT, M. Frédéric VANNSON, Mme Catherine ROCHARD, M. Cyrille TELMAN, Mme Léna COCO, Mme Stéphanie GASPARD, Mme Karine THIOUX, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Céline SUEUR, M. François-Xavier BEORCHIA, Mme Véronique JACQUARD, Mme Ligia JARDIM, M. Jean-Louis JOYEUX, Mme Wendy LONCHAMPT, M. Jean-Luc TOULY, Mme Pascale MICHON-TOULY, M. Philippe DE FRUYT, Mme Chantal CORENWINDER, Mme Bernadette BARBEAU, M. François CORRIERI, M. Gilles GUITTARD).

11. Convention constitutive de groupement de commandes avec la communauté d'agglomération Paris-Saclay relative au marché de travaux tous corps d'état

La Communauté d'agglomération Paris-Saclay (CPS) a lancé une démarche de mutualisation des achats au sein du territoire. Elle souhaite renouveler le groupement de commandes pour la réalisation de travaux d'aménagement, construction, réhabilitation, entretien, réparation, maintenance tous corps d'état, en proposant un nouveau modèle de convention constitutive. La commune souhaite intégrer ce groupement. Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes relative aux marchés de travaux tous corps d'état.

M. LE MAIRE

Il s'agit de relancer la mutualisation. Un appel d'offres est lancé au niveau de l'agglomération. Quand on dit tout corps d'état, il y a par exemple le lot 1 qui est travaux de revêtement de sol,

le lot 2 c'est peinture, ravalement, cloison, miroiterie, vitrerie, volet, électricité, plomberie, gros œuvre, maçonnerie. Ils font les consultations et là c'est pour adhérer à la consultation. C'est ce que l'on fait depuis 2020, qui a été pour partie renouvelé en 2023. Il y a certains lots à renouveler cette année.

M. DE FRUYT

A priori, on est tout à fait pour ce type de mutualisation des achats puisque, pour le dire poliment, ce n'est pas dans les marchés publics que l'administration montre sa plus grande efficacité.

M. LE MAIRE

Alors, si vous permettez, juste, c'est un peu dur quand vous voyez tout le travail que l'administration a fait à la CAO. Je préfère le dire pour que vous précisiez votre pensée, parce que ça peut être mal interprété.

M. DE FRUYT

Merci, vraiment très sincèrement. En effet, je l'ai dit en commission, j'ai remercié les gens pour le travail fait. Cela étant, ils interviennent dans un carcan législatif qui fait que l'efficacité en prend un sacré coup, quel que soit le dévouement et l'engagement des personnels. Sur la décision que l'on prend sur ces mutualisations des achats, dans les entreprises généralement, en tout cas dans celles dans lesquelles j'ai eu la chance de travailler, on avait réussi à mettre au point des indices de mesure d'efficacité même pour les frais généraux. Pouvons-nous donc espérer au niveau de Paris-Saclay une mesure de l'efficacité de ces mutualisations pour éviter de voir, pas par pas, se créer une superstructure qui finira par s'autojustifier sans donner un retour efficace aux citoyens ? Merci.

M. LE MAIRE

C'est mesuré, il y a d'ailleurs eu une résiliation de marchés. C'est un dossier que je connais un peu, c'est ma délégation à l'agglomération, c'est un dossier que je suis directement. On a demandé des questionnaires, alors pas forcément suivant les bons de commande, mais annuellement pour pouvoir agir. On a radié un prestataire, on avait relancé une mini-consultation, c'est pour ça qu'en 2023 je vous ai dit qu'il y avait un prestataire qui a été remis, justement pour éviter que ce soit reconduit. Après, la loi des marchés publics, c'est comment évincer dans un marché un prestataire dont on n'est pas contents, c'est compliqué. Les marchés, c'est bien, ça permet de protéger, ça permet l'impartialité, mais à côté de cela il y a certaines limites et on le verra dans une des décisions ce soir. On a attribué un marché et trois mois après, l'entreprise a fait faillite et on a dû relancer un nouveau marché, sachant que le lancement d'un marché a un coût pour la commune.

M. DE FRUYT

Ce n'est pas la question mais, si je peux me permettre il y a une dame qui se trouve derrière vous, que je ne connais pas, vous ne nous l'avez pas présentée. Pouvez-vous nous la présenter ?

M. LE MAIRE

En fin de séance.

M. DE FRUYT

Bonjour Madame en tout cas, et bienvenue.

La délibération est approuvée à l'unanimité :

Vote : → **28 pour** (M. Florian GALLANT, M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SÉGUIN, Mme Corinne GUYOT, M. Frédéric VANNON, Mme Catherine ROCHARD, M. Cyrille TELMAN, Mme Léna COCO, Mme Stéphanie GASPARD, Mme Karine THIOUX, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Céline SUEUR, M. François-Xavier BEORCHIA, Mme Véronique JACQUARD, Mme Ligia JARDIM, M. Jean-Louis JOYEUX, Mme Wendy LONCHAMPT, M. Jean-Luc TOULY, Mme Pascale MICHON-TOULY, M. Philippe DE FRUYT, Mme Chantal CORENWINDER, Mme Bernadette BARBEAU, M. François CORRIERI, M. Gilles GUITTARD).

12. Convention constitutive du groupement de commandes relative à la fourniture et pose de mobiliers de stationnement et autres équipements pour les vélos

Comme indiqué lors de la précédente délibération, la CPS souhaite lancer un groupement de commandes relatif à un marché de fourniture et de pose de mobiliers de stationnement et autres équipements pour les vélos. La commune souhaite intégrer ce groupement. Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

M. LE MAIRE

C'est un peu le même principe, mais là c'est vraiment un focus vélos, arceaux vélos. On voulait avoir un mobilier qui soit uniforme sur toute l'agglomération. Cela nous permettra d'avoir des prix inférieurs, alors que si Wissous commande seule. Il y a les arceaux vélos, il y a les abris ouverts et les abris clôturés. On a les box individuels, on a les consignes semi-collectives pour vélos, les stations de réparation et de gonflage qui peuvent être mises dans la ville aussi, et les draisennes pour les écoles. Là, il s'agit d'adhérer au groupement pour qu'ils puissent lancer la consultation. Il leur faut un certain nombre de villes, c'est Olivier THOMAS qui gère ça à l'agglomération. L'adhésion de Wissous permettra de lancer le marché, ce qui est, pour nous, pressé quand on voit le manque d'arceaux vélos, et que l'on ait au moins un mobilier qui soit uniforme sur toute la ville.

MME COCO

Y a-t-il des questions ? J'ai regardé tout le monde.

La délibération est approuvée à l'unanimité :

Vote : → **28 pour** (M. Florian GALLANT, M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SÉGUIN, Mme Corinne GUYOT, M. Frédéric VANNON, Mme Catherine ROCHARD, M. Cyrille TELMAN, Mme Léna COCO, Mme Stéphanie GASPARD, Mme Karine THIOUX, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Céline SUEUR, M. François-Xavier BEORCHIA, Mme Véronique JACQUARD, Mme Ligia JARDIM, M. Jean-Louis JOYEUX, Mme Wendy LONCHAMPT, M. Jean-Luc TOULY, Mme Pascale MICHON-TOULY, M. Philippe DE FRUYT, Mme Chantal CORENWINDER, Mme Bernadette BARBEAU, M. François CORRIERI, M. Gilles GUITTARD).

M. LE MAIRE

Je propose 5 minutes de suspension de séance.

SUSPENSION DE SÉANCE de 21h43 à 21h49
--

M. LE MAIRE

Merci beaucoup, il est 21 heures 49, on rouvre la séance.

13. Convention de partenariat entre le SDIS de l'Essonne et la commune de Wissous relative au soutien financier volontaire apporté sur la période 2025-2029

Cette convention partenariale a pour objet de définir les modalités du soutien volontaire de notre commune au budget du SDIS 91. Si les contributions des communes et du département au budget du SDIS 91 constituent des dépenses obligatoires, la moyenne annuelle pour les communes en Essonne s'établit à 7 centimes par habitant. Ainsi, afin d'assurer et de garantir des secours équitables et de qualité sur tout le territoire, et de poursuivre la mise en œuvre des objectifs du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR) 2023-2028, les communes ont été sollicitées pour apporter un soutien volontaire au budget du SDIS 91, en complément de la contribution obligatoire actuelle. Cette participation financière repose sur une contribution annuelle volontaire de fonctionnement de 1 € par habitant. En contrepartie de ce soutien volontaire, le SDIS 91 apportera à la commune sa contribution à l'animation du réseau des adjoints et conseillers chargés des questions de sécurité civile ou de l'élus désigné « correspondants incendie et secours », ainsi que la remise d'un label « Ville partenaire et engagée pour les sapeurs-pompiers de l'Essonne – SDIS 91 ».

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la convention de partenariat sur la période 2025-2029, avec le versement d'un euro par habitant, et d'autoriser M. le Maire à la signer.

M. LE MAIRE

On va parler du SDIS de l'Essonne, vous le connaissez, ce sont nos pompiers qui gèrent les casernes de tout le département, que ce soit les casernes de pompiers volontaires ou professionnels. À Wissous, on a une caserne de pompiers volontaires. Jusque-là, dans l'Essonne, les villes finançaient à hauteur de 0,07 €, je crois que l'on a payé environ 400 €. En moyenne, on a comparé sur 21 SDIS, les participations des communes étaient aux alentours de 31,04 € par habitant. C'était une volonté forte du département de financer la majeure partie. Ce qui est proposé à toutes les communes, c'est d'augmenter la participation de 0,07 € à 2,00 €, sachant que l'agglomération Paris-Saclay a souhaité prendre en charge un euro pour tous les habitants des communes de Paris-Saclay. On vous propose de passer une convention sur 5 ans pour verser 1 € par habitant au SDIS, donc 6 991 €, on verra sur le recensement qui est en cours, mais dans les environs de 7 000 € par an au SDIS.

M. DE FRUYT

Juste pour saisir, est-il tenu compte de l'effort... Enfin, à travers vos propos, je comprends qu'il ne soit pas tenu compte de l'effort que fait déjà Wissous par sa caserne de pompiers volontaires.

M. LE MAIRE

Oui, on peut même déduire la partie que l'on appelle investissement. Tout investissement fait est déductible. Je me dis que pour 7 000 €, ce sont les pompiers et c'est reversé aux pompiers directement, ce n'est pas versé à d'autres dépenses du département. S'il y a des investissements, c'est déductible. Après, est-ce qu'on le déclarera ? Pour 7 000 €, je ne suis pas sûr.

M. DE FRUYT

Mais j'espère que l'on verse aussi des indemnités à nos pompiers volontaires lorsqu'ils interviennent ?

M. LE MAIRE

C'est le SDIS qui paie, la mairie ne paie rien du tout. On ne paie rien du tout, c'est pour ça que la proportion n'est pas énorme.

M. DE FRUYT

Comme on en a parlé en commission, le sujet principal là-dessus serait de réussir, on peut rêver, à être attaché à la caserne d'Antony qui est beaucoup plus proche, beaucoup plus « tout, tout, tout » que les gens de Palaiseau, quels que soient, là encore, les engagements des deux côtés, mais la géographie parle, quoi !

M. LE MAIRE

De plus, comme on l'évoquait, ce sont des militaires, 94 et 92 ce sont des pompiers militaires, ce qui complexifie cette approche.

MME COCO

Passons au vote.

La délibération est approuvée à l'unanimité :

Vote : ➔ **28 pour** (M. Florian GALLANT, M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SÉGUIN, Mme Corinne GUYOT, M. Frédéric VANNON, Mme Catherine ROCHARD, M. Cyrille TELMAN, Mme Léna COCO, Mme Stéphanie GASPARD, Mme Karine THIOUX, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Céline SUEUR, M. François-Xavier BEORCHIA, Mme Véronique JACQUARD, Mme Ligia JARDIM, M. Jean-Louis JOYEUX, Mme Wendy LONCHAMPT, M. Jean-Luc TOULY, Mme Pascale MICHON-TOULY, M. Philippe DE FRUYT, Mme Chantal CORENWINDER, Mme Bernadette BARBEAU, M. François CORRIERI, M. Gilles GUITTARD).

SANTÉ ET AFFAIRES SOCIALES

14. Liste des emplois et des conditions d'occupation des logements de fonction

En date des 26 novembre 2020 et 6 avril 2023, le conseil municipal a approuvé les délibérations relatives à la « Liste des emplois et les conditions d'occupation des logements de fonction ». Il paraît nécessaire de modifier cette liste par le retrait de deux logements situés :

- 13 route d'Antony ;
- 52 quater route d'Antony (1^{er} étage).

Il reste donc les deux logements de fonctions pour nécessité absolue de service pour les gardiens : de l'espace culturel Antoine de Saint Exupéry et de l'espace naturel de Montjean. Il est demandé au conseil municipal d'approuver la délibération telle que présentée.

M. VANNSON

Il est proposé de modifier la liste des emplois et des conditions d'occupation des logements de fonction et de retirer deux logements de fonction situés 13 route d'Antony et 52 quater route d'Antony, pour ne conserver que les logements de fonction pour nécessité absolue de services : le logement pour le gardien de l'espace culturel Antoine de Saint-Exupéry et le logement pour le gardien de l'espace naturel de Montjean.

M. DE FRUYT

Nous sommes favorables à la stabilité de notre police municipale, mais il ne nous semble pas que la décision de ne plus proposer de logements de fonction aux policiers municipaux soit de nature à faciliter cette stabilité. On n'est donc pas favorable au fait de ne plus leur proposer cette option.

M. LE MAIRE

Les logements de fonction, au vu du prix, on n'était pas forcément dans les clous. Pour être totalement transparent, aujourd'hui, dans le parc privé de la ville, c'est 6,30 € du mètre carré, donc même si vous avez des logements réservés, par exemple pour des policiers municipaux, dans le parc privé de la ville, pour 100 m², c'est 630 € de loyer. C'est donc tout à fait acceptable, pour 50 m², c'est 300 et quelques euros de loyer. Sachant que, quand ils ont des appartements de fonction, ils n'ont pas d'astreinte, de rémunération d'astreinte, donc in fine c'est limite même plus intéressant pour des policiers d'avoir à payer les 6,30 € ou 6,50 € par mètre carré, plus toucher les astreintes.

M. TOULY

Je voudrais parler du logement de fonction qui nous choque et qui est conservé, par décision du maire, depuis maintenant deux ans de l'ancien chef de la police qui a perdu son agrément du fait de la décision du procureur de la République ou du préfet, ou des deux, je ne sais plus, que devient-il ? Dans ses fonctions, il me semble, quand vous l'avez récupéré, qu'il avait une astreinte, il avait des choses à faire absolument qui nécessitaient ce logement de fonction. Qu'est-ce qui fait qu'aujourd'hui il n'en bénéficierait plus ?

M. LE MAIRE

Vous ne pouvez pas retirer comme ça un logement de fonction d'un agent, il y a une phase préalable qui dure entre deux et trois ans. Vous avez dit combien ? Deux ans, voilà, vous vous êtes peut-être avancé dans vos affirmations. Aujourd'hui, il n'a plus de logement de fonction. Route d'Antony, les deux logements que l'on énumère sont vides aujourd'hui, il n'y a plus de logements de fonction.

M. TOULY

Où est-il logé ?

M. LE MAIRE

Dans le parc privé, il n'y a plus du tout de logements de fonction, comme on l'a dit en commission, hors nécessité absolue de service.

M. TOULY

Cela ne change pas ses fonctions, sa fiche de poste ? D'accord.

MME COCO

Passons au vote.

La délibération est approuvée :

Vote : → 21 pour (M. Florian GALLANT, M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SÉGUIN, Mme Corinne GUYOT, M. Frédéric VANNON, Mme Catherine ROCHARD, M. Cyrille TELMAN, Mme Léna COCO, Mme Stéphanie GASPARD, Mme Karine THIOUX, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Céline SUEUR, M. François-Xavier BEORCHIA, Mme Véronique JACQUARD, Mme Ligia JARDIM, Mme Wendy LONCHAMPT, M. Jean-Louis JOYEUX, Mme Bernadette BARBEAU, M. François CORRIERI, M. Gilles GUITTARD).

→ 7 abstentions (M. Jean-Luc TOULY, Mme Pascale MICHON-TOULY, M. Philippe DE FRUYT, Mme Chantal CORENWINDER, Mme Bernadette BARBEAU, M. François CORRIERI, M. Gilles GUITTARD).

URBANISME, TRAVAUX ET VOIRIE

15. Rétrocession des parcelles cadastrées section X n° 80, 89, 99, 123, 126, 128 129, 131, 133, 134, 136, 141 section Y numéro 154, 207, 349, 351 situées : ZAC des Hauts de Wissous par Grand Paris Aménagement et intégration dans le domaine public communal

La Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) du Haut de Wissous 1 a été créée le 30 mars 2000 et a fait l'objet d'une convention publique d'aménagement signée le 26 décembre 2000 entre l'Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne, (AFTRP, devenue aujourd'hui Grand Paris Aménagement) et la commune de Wissous. Pour les besoins de l'opération, la commune de Wissous a cédé à l'aménageur, au franc symbolique, des emprises de voies communales situées dans le périmètre de la ZAC. Conformément à la convention publique d'aménagement, une fois la réalisation des équipements publics et leur remise en gestion à la commune, il est prévu de procéder à la rétrocession des parcelles dans le domaine public communal. À ce jour, le programme de construction de l'opération est achevé. Les ouvrages prévus au programme des équipements publics de la ZAC ont été remis en gestion aux collectivités territoriales compétentes. Il reste à opérer le transfert de propriété, entre Grand Paris Aménagement et la ville de Wissous, de différentes emprises. Par ailleurs, s'agissant de parcelles en secteur ZAC, la gestion et l'entretien de ces dernières relèvent de la compétence de l'Agglomération Paris-Saclay. Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur l'acquisition, à l'euro symbolique, des parcelles cadastrées section X n° 80-89-99-123-126-128-129-131-133-134-136-141 – section Y n° 154-207-349-351, appartenant à Grand Paris Aménagement, d'une superficie totale de 25 661 m², ainsi que sur leur incorporation au domaine public communal ;

ainsi que la reprise en gestion et l'entretien par la communauté d'agglomération Paris-Saclay des ouvrages relevant de sa compétence ZAE.

MME COCO

L'objectif de cette délibération est d'acquérir à l'euro symbolique ces parcelles, qui ont une contenance totale de 25 661 m², auprès de Grand Paris Aménagement et les intégrer au domaine public communal, puis le transfert en pleine propriété concernant ces parcelles à la CPS, donc à l'agglomération Paris-Saclay. Toutes les parcelles concernées, ce sont majoritairement les trottoirs, les rues qui sont surlignées sur le plan, juste derrière. Y a-t-il des questions ? Non.

La délibération est approuvée à l'unanimité :

Vote : ➔ 28 pour (M. Florian GALLANT, M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SÉGUIN, Mme Corinne GUYOT, M. Frédéric VANNSON, Mme Catherine ROCHARD, M. Cyrille TELMAN, Mme Léna COCO, Mme Stéphanie GASPARD, Mme Karine THIOUX, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Céline SUEUR, M. François-Xavier BEORCHIA, Mme Véronique JACQUARD, Mme Ligia JARDIM, Mme Wendy LONCHAMPT, M. Jean-Louis JOYEUX, M. Jean-Luc TOULY, Mme Pascale MICHON-TOULY, M. Philippe DE FRUYT, Mme Chantal CORENWINDER, Mme Bernadette BARBEAU, M. François CORRIERI, M. Gilles GUITTARD).

MME COCO

Je vais faire les deux délibérations suivantes en même temps.

16. Suppression de la zone d'aménagement concerté du Haut de Wissous 1

Comme indiqué dans la délibération précédente, la ZAC du Haut de Wissous 1 a été créée le 30 mars 2000. C'est un parc d'activités qui s'étend sur 33 hectares, au nord des ZAE « Portes d'Orly », à la limite d'Antony et la métropole du Grand Paris. Il s'inscrit dans la dynamique de développement économique portée par l'axe de Saclay/Massy/Orly. Cette ZAC a en outre été distinguée par l'Union européenne des entrepreneurs du paysage, prix tendances « Construire avec le vert » en 2008. Le programme de construction portait sur 150 000 m² de SHON d'activités économiques, assorti du programme d'équipements publics comprenant les voiries, espaces verts, réseaux divers. Pour rappel, en date du 14 décembre 2005 le conseil communautaire de la communauté d'agglomération des Hauts-de-Seine a déclaré la ZAC du Haut de Wissous 1 d'intérêt communautaire et a prévu que tous les contrats et conventions éventuels de la commune de Wissous concernant cette ZAC soient transférés en l'état à la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Seine. L'ensemble du programme de construction est aujourd'hui achevé. Les ouvrages prévus au programme des équipements publics ont été remis en gestion et l'aménageur s'est acquitté des participations à sa charge. La communauté d'agglomération Paris-Saclay, reprenant les droits et obligations de la Communauté des Hauts de Seine, souhaite prononcer la suppression de la ZAC du Haut de Wissous 1. Il est proposé au conseil municipal de donner son avis sur la suppression de la ZAC du Haut de Wissous 1.

La délibération est approuvée à l'unanimité :

Vote : ➔ 28 pour (M. Florian GALLANT, M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SÉGUIN, Mme Corinne GUYOT, M. Frédéric VANNSON, Mme Catherine ROCHARD,

M. Cyrille TELMAN, Mme Léna COCO, Mme Stéphanie GASPARD, Mme Karine THIOUX, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Céline SUEUR, M. François-Xavier BEORCHIA, Mme Véronique JACQUARD, Mme Ligia JARDIM, Mme Wendy LONCHAMPT, M. Jean-Louis JOYEUX, M. Jean-Luc TOULY, Mme Pascale MICHON-TOULY, M. Philippe DE FRUYT, Mme Chantal CORENWINDER, Mme Bernadette BARBEAU, M. François CORRIERI, M. Gilles GUITTARD).

17. Suppression de la zone d'aménagement concerté Montavas

La ZAC Montavas est un parc d'activités qui s'étend sur près de 10 hectares, au nord-est des ZAE « Portes d'Orly », à la limite d'Antony et la métropole du Grand Paris. Il s'inscrit dans la dynamique de développement économique portée par l'axe de Saclay/Massy/Orly. La ville de Wissous a créé la ZAC par délibération du 30 septembre 1999 et en a confié la réalisation à l'AFTRP par convention publique d'aménagement en date du 11 mars 2000. Le programme de construction de l'opération portait sur 50 000 m² de SHON, de locaux d'activités de type petites ou moyennes entreprises, assorti du programme d'équipements publics comprenant les voiries, espaces verts, réseaux divers, ainsi qu'un giratoire boulevard de l'Europe, sous maîtrise d'ouvrage du conseil général des Hauts-de-Seine. Par délibération du 29 juin 2005, la communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre a déclaré la ZAC Montavas d'intérêt communautaire et a prévu que tous les contrats et conventions éventuels de la commune de Wissous concernant cette ZAC soient transférés en l'état à la communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre. L'ensemble du programme de construction est aujourd'hui achevé. Les ouvrages prévus au programme des équipements publics ont été remis en gestion et l'aménageur s'est acquitté des participations à sa charge. La communauté d'agglomération Paris-Saclay, reprenant les droits et obligations de la communauté des Hauts de Bièvre, souhaite prononcer la suppression de la ZAC Montavas. Il est demandé au conseil municipal de donner son avis sur la suppression de la ZAC Montavas.

M. LE MAIRE

Les ZAC sont ouvertes : Montavas est clôturée depuis 2010, et celle des Hauts de Wissous 1 depuis au moins 10 ans. Il n'y a jamais eu d'acte qui permette d'arrêter les ZAC. Il est donc proposé de clôturer la ZAC des Hauts de Wissous 1, pas la n°2, où il y a Essilor. Il est nécessaire de clôturer également la ZAC de Montavas.

MME COCO

Y a-t-il des questions ? Non.

La délibération est approuvée à l'unanimité :

Vote : ➔ 28 pour (M. Florian GALLANT, M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SÉGUIN, Mme Corinne GUYOT, M. Frédéric VANNSON, Mme Catherine ROCHARD, M. Cyrille TELMAN, Mme Léna COCO, Mme Stéphanie GASPARD, Mme Karine THIOUX, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Céline SUEUR, M. François-Xavier BEORCHIA, Mme Véronique JACQUARD, Mme Ligia JARDIM, Mme Wendy LONCHAMPT, M. Jean-Louis JOYEUX, M. Jean-Luc TOULY, Mme Pascale MICHON-TOULY, M. Philippe DE FRUYT, Mme Chantal CORENWINDER, Mme Bernadette BARBEAU, M. François CORRIERI, M. Gilles GUITTARD).

18. Modification n° 2 du plan local d'urbanisme de la commune de Fresnes

La ville de Fresnes a décidé de modifier son Plan Local d'Urbanisme (n° 2) afin d'adapter les dispositions du règlement de la ZAC de la Cerisaie Sud pour permettre la réalisation d'un programme de nouvelles constructions à usage d'habitation, à la lisière de la rue de Montjean, un des quartiers de Wissous limitrophe de Fresnes. Ce nouveau projet de modification change de nombreuses règles du PLU antérieur de la commune de Fresnes (nombre de stationnements, positionnement des bâtiments, hauteurs, retrait, etc.). Lors de la précédente modification du PLU (n° 1), la municipalité avait soulevé les problématiques engendrées par l'apport de ces nouvelles constructions pour le territoire de Wissous, notamment en matière de flux de circulation et de stationnement puisque cela impactera très fortement la rue de Montjean (plus de 1 000 logements supplémentaires). D'autant que ce programme sera exposé aux nuisances, dont les constructions seront implantées au plus proche de l'autoroute. Pour le volet « stationnement », ce quartier rencontre déjà des soucis majeurs. Cette modification prévoit en outre 50 places de stationnements supplémentaires sur la voie publique. Or, pour les futures constructions en zone Uda et Udb, le nombre de stationnements n'est pas modifié et se limite à une seule place par logement. En matière de circulation, et comme la ville de Wissous l'avait également exprimé, la fermeture de l'intersection entre le chemin de Montjean et la rue Marcel Duchamp, et la mise en sens unique, vers Wissous, de la rue Juliette Drouet imposera à l'ensemble des riverains de traverser notre territoire pour sortir de la zone d'habitation de la Cerisaie, ce qui rajoute un flux supplémentaire de circulation, déjà engorgée aux heures de pointe. Il est proposé au conseil municipal d'émettre un avis sur la modification n° 2 du PLU de la ville de Fresnes.

MME COCO

La ville de Fresnes a décidé de modifier son Plan local d'urbanisme (n° 2) afin d'adapter les dispositions du règlement de la ZAC de la Cerisaie Sud pour permettre la réalisation d'un programme de nouvelles constructions à usage d'habitation, à la lisière de la rue de Montjean, un des quartiers de Wissous limitrophe de Fresnes. Ce nouveau projet de modification du PLU change de nombreuses règles du PLU antérieur de la commune de Fresnes (nombre de stationnements, positionnement des bâtiments, hauteurs, retrait, etc.). Lors de la précédente modification du PLU (n° 1), la municipalité avait déjà soulevé les problématiques engendrées par l'apport de ces nouvelles constructions pour le territoire de Wissous, notamment en matière de flux de circulation et de stationnement puisque cela impactera très fortement la rue de Montjean (plus de 1 000 logements supplémentaires). D'autant que ce programme sera exposé aux nuisances, dont les constructions seront implantées au plus proche de l'autoroute. Pour le volet « stationnement », ce quartier rencontre déjà des soucis majeurs. Cette modification prévoit en outre 50 places de stationnement supplémentaires sur la voie publique. Or, pour les futures constructions en zone Uda et Udb, le nombre de stationnements n'est pas modifié et se limite à une seule place par logement. En matière de circulation, et comme la ville de Wissous l'avait également exprimé, la fermeture de l'intersection entre le chemin de Montjean et la rue Marcel Duchamp, et la mise en sens unique, vers Wissous, de la rue Juliette Drouet imposera à l'ensemble des riverains de traverser notre territoire pour sortir de la zone de la Cerisaie, ce qui rajoute un flux supplémentaire de circulation, déjà engorgée aux heures de pointe. C'est pourquoi il est proposé au conseil municipal d'émettre un avis défavorable sur la modification n° 2 du PLU de la ville de Fresnes.

MME COCO

On voit du blanc en fait, ça se limite vraiment à Fresnes, ils s'arrêtent vraiment à la frontière de la commune.

M. LE MAIRE

Sur le plan du bâtiment que tu avais sorti, Léna, on ne voit pas Wissous. Reprenez les plans de visu et là, tout ce qui n'est pas dans le 94 est blanc, donc vous ne voyez pas, en fait, l'impact sur les pavillons.

MME COCO

Les bâtiments n'auraient donc qu'un retrait de deux mètres seulement et on est sur du R+4. Là où on avait regardé dans notre zonage, on est à six mètres de retrait, je crois.

M. LE MAIRE

Au faîtage, on est à six mètres à l'acrotère et 10 mètres au faîtage, on est en U4. L'allée des Crossettes appartient à un propriétaire qui devait faire une ASL qu'il n'a jamais créée. On a saisi le liquidateur de l'époque parce que la problématique, c'est que le constructeur qui est propriétaire aujourd'hui des parcelles qui auraient dû être rétrocédées à une ASL, l'entreprise a fait faillite. On a donc interrogé le liquidateur en disant qu'il y a des actifs, comment on peut les récupérer ? Donc, soit une ASL, soit la ville directement. Parallèlement, vous parlez de la rue, mais moi je vois plutôt le bassin qui est de l'autre côté, qui a la même problématique, il y a 9 parcelles qui sont concernées, il y a le bassin et il y a tout l'accès du bassin. On ne doit pas passer par les Témoins de Jéhovah pour accéder au bassin. Regardez le Géoportail, il y a toute une parcelle qui accède au bassin qui fait partie du projet de la ZAC. Si on récupère l'allée des Crossettes, il faut qu'il y ait un intérêt et derrière on récupère toutes les parcelles, même celles que la moitié des riverains se sont prises pour agrandir leur terrain.

MME COCO

Sur les vues les aériennes, on le voit clairement.

M. LE MAIRE

On a ressaisi le liquidateur. La problématique, c'est que les gens peuvent être en désaccord, je les invite à venir me voir parce qu'ils n'ont pas fait les démarches de création d'ASL. C'était prévu dans leur acte d'achat, ils avaient l'obligation de le faire. Et ils ne cherchent pas qui est le propriétaire, ils ne font aucune démarche. En gros, c'est à la ville de gérer, c'est à la ville de récupérer, c'est à la ville de tout faire. Au bout d'un moment, on le fait, mais vous avez fait une erreur à une époque, soyez plutôt conciliant parce que c'est vous qui deviez récupérer ces allées et après la rétrocéder à la ville sauf qu'ils n'ont pas fait les démarches en temps et en heure. Ce sujet-là, et on n'en a pas mal dans la ville où on essaie de tout régulariser, et ça, on ne le voit pas, mais ça prend, au niveau des agents, un temps qui est important pour remettre tout au clair. Et vous le dites vous-mêmes, des administrés ne sont pas contents et pourtant on les aide. Et pourquoi ça n'a pas avancé depuis le temps ? C'est parce que personne n'a voulu gérer le dossier. Par contre, on a dit que l'on reprenait toutes les parcelles ou aucune.

Il y en a qui ont mis des abris de jardin ou autre sur des parcelles qui appartiennent aux constructeurs et qui servent d'accès au bassin qui est derrière. Et le bassin, c'est l'agglo qui l'entretient, mais ce devrait normalement être le propriétaire de l'allée des Crossettes. On le

fait quand même, mais il n'est pas municipal, il n'a jamais été rétrocédé. Il était dans les listes des bassins de Suez alors que normalement il n'appartenait pas à la ville ni à l'agglo. C'est comme à Saint-Éloi, vous avez plein de bassins sous les places de stationnement sous-sol et ces bassins appartiennent aux ASL. Et ce n'est ni la ville ni l'agglo qui les entretient. C'est aux associations de syndicat libres de l'entretenir. Et on est dans le même cas pour les Crossettes.

Alors, pour que l'on soit tous d'accord, on vote pour un avis défavorable, donc si vous êtes pour, c'est défavorable. Soit, vous êtes pour l'avis défavorable et vous votez pour, sinon vous pouvez vous abstenir ou voter contre l'avis défavorable.

M. TOULY

On ne vote jamais pour, c'est comme pour Mayotte, il faut que tout le monde lève la main.

MME COCO

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité pour l'avis défavorable.

La délibération est approuvée à l'unanimité :

Vote : ➔ **28 pour** (M. Florian GALLANT, M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SÉGUIN, Mme Corinne GUYOT, M. Frédéric VANNON, Mme Catherine ROCHARD, M. Cyrille TELMAN, Mme Léna COCO, Mme Stéphanie GASPARD, Mme Karine THIOUX, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Céline SUEUR, M. François-Xavier BEORCHIA, Mme Véronique JACQUARD, Mme Ligia JARDIM, Mme Wendy LONCHAMPT, M. Jean-Louis JOYEUX, M. Jean-Luc TOULY, Mme Pascale MICHON-TOULY, M. Philippe DE FRUYT, Mme Chantal CORENWINDER, Mme Bernadette BARBEAU, M. François CORRIERI, M. Gilles GUITTARD).

19. Convention de servitude de passage des canalisations GRDF

Un programme immobilier est en cours de réalisation sis 15/17 route d'Antony. Il est donc nécessaire qu'un raccordement aux réseaux soit effectué. Concernant la partie GRDF, ce dernier a besoin de procéder à une extension du réseau. Pour ce faire, il est nécessaire de passer par deux parcelles (AD n° 448 et n° 470) appartenant à la ville. Une convention de servitude de passage est donc nécessaire pour acter l'extension de ce réseau gaz pour alimenter le programme immobilier. Celle-ci permet des constitutions conventionnelles de servitudes contribuant à un service pour le public ou à l'intérêt général, relatif à la distribution du gaz. Il est demandé au conseil municipal d'approuver la convention et d'autoriser M. le Maire à la signer.

M. LE MAIRE

On a deux parcelles, que nous allons vous montrer, qui sont les chemins entre la construction NEXITY, Kauffmann et la pharmacie du Saint-Ex. Il y a un chemin qui longe, ce sont des parcelles qui sont cadastrées. GRDF veut passer une canalisation, que l'on va voir sur la slide d'après, et, comme les parcelles sont cadastrées, à la différence des rues, on est obligé de passer une délibération. Vous voyez, il reprend la canalisation beaucoup plus haut, à l'impasse Château Gaillard. Le projet, c'est de prendre la canalisation, faire une continuité de la canalisation, passer dans le chemin au niveau de la pharmacie pour rejoindre le réseau route d'Antony et délivrer du gaz au niveau du projet NEXITY. Et par ce biais-là, certes ils alimentent le projet, mais surtout

ça permet d'avoir une boucle. Si jamais il y a une coupure d'un côté, cela permet que l'alimentation en gaz puisse passer de l'autre côté. Dès lors qu'ils passent ce type de canalisation dans le domaine routier qui n'est pas cadastré, il n'y a pas de délibération, mais là comme ça passe par des parcelles qui sont cadastrées on est obligé de passer une délibération pour laisser des traces dans les parcelles cadastrées.

MME COCO

Y a-t-il des questions ? Passons au vote.

La délibération est approuvée à l'unanimité :

Vote : ➔ 28 pour (M. Florian GALLANT, M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SÉGUIN, Mme Corinne GUYOT, M. Frédéric VANNSON, Mme Catherine ROCHARD, M. Cyrille TELMAN, Mme Léna COCO, Mme Stéphanie GASPARD, Mme Karine THIOUX, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Céline SUEUR, M. François-Xavier BEORCHIA, Mme Véronique JACQUARD, Mme Ligia JARDIM, Mme Wendy LONCHAMPT, M. Jean-Louis JOYEUX, M. Jean-Luc TOULY, Mme Pascale MICHON-TOULY, M. Philippe DE FRUYT, Mme Chantal CORENWINDER, Mme Bernadette BARBEAU, M. François CORRIERI, M. Gilles GUITTARD).

ENFANCE ET ENSEIGNEMENT

20. Avenant à la convention territoriale globale avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne

La Convention Territoriale Globale (CTG) s'est substituée au dispositif du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) en 2021. Signée en 2021 pour une durée de 4 ans du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2024. Elle a été établie à partir d'un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les modalités de mise en œuvre dans différents domaines d'intervention tels que la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'accès aux droits et aux services inclusion numérique... En 2024, la CNAF (Caisse Nationale des Allocations Familiales) a pris une nouvelle disposition relative au renouvellement des CTG afin de maintenir la dynamique de collaboration, de garantir la continuité des actions déjà engagées, de sécuriser les financements liés à la CTG pour l'année 2025 et pour préparer le renouvellement de la CTG pour une durée de 5 ans. Il est proposé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer un avenant à la CTG pour la prolongation d'une année, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, et permettre le maintien des subventions et des engagements.

M. TELMAN

La Convention Territoriale Globale s'est substituée au dispositif du Contrat Enfance Jeunesse en 2021. Signée en 2021 pour une durée de 4 ans du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2024. Elle a été établie à partir d'un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les modalités de mise en œuvre dans différents domaines d'intervention tels que la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'accès aux droits et aux services inclusion numérique... En 2024, la CNAF (Caisse Nationale des Allocations Familiales) a pris une nouvelle disposition relative au renouvellement des CTG afin de maintenir la dynamique de collaboration, de garantir la continuité des actions déjà engagées, de sécuriser les financements liés à la CTG pour l'année 2025 et pour préparer le renouvellement de la CTG pour une durée de 5 ans, qui sera donc de 2026 à 2030. Cette année, nous travaillons sur la

CTG 2026-2030, mais pendant un an nous vous demandons de signer un avenant à la CTG actuelle, pour la prolongation d'une année, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 et permettre le maintien des subventions et des engagements. Avez-vous des questions ?

MME COCO

Passons au vote.

La délibération est approuvée à l'unanimité :

Vote : ➔ **28 pour** (M. Florian GALLANT, M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SÉGUIN, Mme Corinne GUYOT, M. Frédéric VANNSON, Mme Catherine ROCHARD, M. Cyrille TELMAN, Mme Léna COCO, Mme Stéphanie GASPARD, Mme Karine THIOUX, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Céline SUEUR, M. François-Xavier BEORCHIA, Mme Véronique JACQUARD, Mme Ligia JARDIM, Mme Wendy LONCHAMPT, M. Jean-Louis JOYEUX, M. Jean-Luc TOULY, Mme Pascale MICHON-TOULY, M. Philippe DE FRUYT, Mme Chantal CORENWINDER, Mme Bernadette BARBEAU, M. François CORRIERI, M. Gilles GUITTARD).

21. Convention d'objectifs et de financement pour le multi-accueil « Les P'tits Loups » avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne

Par délibération du 26 janvier 2021, une convention d'objectifs et de financement 2020-2025 a été signée pour le multi-accueil « Les P'tits Loups » avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Essonne. Il est nécessaire de signer une nouvelle convention pour l'année 2025, à la suite de modifications qui interviennent au 1^{er} janvier 2025. Cette convention a pour objectif de fixer les modalités d'intervention et de versement des différentes subventions de la CAF auxquelles la commune peut prétendre, selon les thématiques suivantes : la Prestation de Service Unique (PSU) ; le bonus « mixité sociale » ; le bonus « inclusion handicap » ; le bonus « territoire Ctg » ; le bonus « trajectoire développement » ; le financement des journées pédagogiques ; le financement des heures de concertation et de préparation à l'accueil des enfants ; le bonus « attractivité » ; la linéarisation de la PSU. Il est demandé au conseil municipal d'approuver la convention d'objectifs et de financement et d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint au maire délégué à la petite enfance de la signer.

M. TELMAN

C'est la suite de l'avenant que nous avons passé juste avant. La convention d'objectifs et de financement entre la Caisse d'Allocations Familiales et la Commune de Wissous fixe les modalités d'intervention et de versement des différentes subventions : il y a par exemple la prestation de service unique (PSU), le bonus « mixité sociale », le bonus « inclusion handicap », le bonus « territoire CTG », le bonus « trajectoire développement » et d'autres financements annexes comme des journées pédagogiques, des heures de concertation et de préparation à l'accueil des enfants. Il est demandé aux membres du conseil municipal d'approuver la convention d'objectifs et de financement et d'autoriser M. le Maire ou l'adjoint au maire délégué à la petite enfance de la signer. Oui, M. TOULY ?

M. TOULY

Nous avons, avec M. DE FRUYT, regardé un certain nombre de rapports qui sont étalés pendant pratiquement 15 ans où, à chaque rapport, on demandait un certain nombre de mises en

conformité, légères, mais mises en conformité. Je crois qu'il y a eu 6, 7 ou 8 rapports qui n'ont jamais été suivis d'effet. Et je voulais savoir, je ne critique pas, c'est un constat, cela a-t-il un rapport avec la convention d'objectifs, même si ce n'est que pour 2025 ?

M. TELMAN

Alors, la convention d'objectifs, la CTG que l'on fait juste avant, avait été votée fin 2021 et dans cette convention, dans cette CTG que vous aviez votée pour trois ans en 2021, il n'y avait pas la remise en état. Par contre, il y avait, dans cette CTG-là, et je vais vous retrouver ce qu'il y a marqué, ce sera plus simple... Ce que l'on a prévu pour la petite enfance, c'était mettre en œuvre le projet de délocalisation du multi-accueil. Ce n'est donc pas une rénovation du multi-accueil actuel, c'était la délocalisation et la création de la crèche comme c'est le cas, comme ce que l'on a voté juste avant, qui va se terminer en 2025.

M. LE MAIRE

En fait, dans les financements des aides de la CAF, on a un malus qui est appliqué à la ville car on ne délivre pas les repas, parce qu'on n'a pas les moyens de les livrer.

M. DE FRUYT

De mémoire, ce point était mentionné dans les rapports ?

M. LE MAIRE

Vous parlez de la délocalisation ?

M. DE FRUYT

Je ne l'ai plus tout à fait en tête, mais je me souviens d'un paragraphe sur la problématique justement du dépôt des repas.

M. LE MAIRE

On ne pouvait pas les accueillir, il n'y avait pas de cellule de réchauffage, pas de chambre froide parce que les repas, pour la chaîne du froid, c'était limite. Oui, ce point avait été relevé et du coup, financièrement, il y a un impact qui est normal, un malus est appliqué à la ville.

M. TELMAN

Et c'est pour ça que la future crèche permettra de livrer les repas faits au restaurant municipal de l'école LA FONTAINE en liaison avec la crèche. On retouchera les aides de la CAF.

MME COCO

Passons au vote.

La délibération est approuvée à l'unanimité :

Vote : ➔ **28 pour** (M. Florian GALLANT, M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SÉGUIN, Mme Corinne GUYOT, M. Frédéric VANNON, Mme Catherine ROCHARD, M. Cyrille TELMAN, Mme Léna COCO, Mme Stéphanie GASPARD, Mme Karine THIOUX, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Céline SUEUR, M. François-Xavier BEORCHIA, Mme Véronique JACQUARD, Mme Ligia JARDIM, Mme Wendy LONCHAMPT, M. Jean-Louis JOYEUX, M. Jean-Luc TOULY, Mme Pascale

MICHON-TOULY, M. Philippe DE FRUYT, Mme Chantal CORENWINDER, Mme Bernadette BARBEAU, M. François CORRIERI, M. Gilles GUITTARD).

22. Règlement d'attribution des places en établissement d'accueil du jeune enfant – commission petite enfance

Chaque année, une commission petite enfance se réunit afin d'attribuer les places en crèche disponibles à la rentrée scolaire de septembre. Actuellement, 91 places sont réservées aux familles wissoussiennes et agents communaux de la ville de Wissous. La commune souhaite modifier le règlement d'attribution des places en EAJE (Établissement d'Accueil du Jeune Enfant) qui a pour objet de régler les modalités de son fonctionnement, en intégrant les demandes émanant des gérants de commerce, artisans ainsi que les professions libérales qui exercent sur le territoire de la ville. Il est demandé au conseil municipal d'approuver le règlement d'attribution des places en établissement d'accueil du jeune enfant – commission petite enfance.

M. TELMAN

Chaque année, une commission petite enfance se réunit afin d'attribuer les places en crèche disponibles à la rentrée scolaire de septembre. C'est une réunion qui a lieu au printemps. Actuellement, 91 places sont réservées aux familles wissoussiennes et agents communaux de la ville de Wissous. La ville de Wissous souhaite modifier le règlement d'attribution des places en EAJE (Établissement d'Accueil du Jeune Enfant) qui a pour objet de régler les modalités de son fonctionnement, en intégrant les demandes émanant des gérants de commerce/artisans ainsi que les professions libérales qui exercent sur le territoire de la commune, en plus des Wissoussiens et des agents de la ville. Il est demandé au conseil municipal d'approuver le règlement d'attribution des places en Établissement du Jeune Enfant (EAJE) – commission petite enfance tel que présenté en annexe.

M. LE MAIRE

Pour compléter ce que l'on a dit à la dernière commission, on a pu répondre à 100 % des demandes de places en crèche et on a des places de grands, libres. On paie des places qui ne sont pas utilisées, donc c'est dommage.

M. TOULY

Ce qui est intéressant, c'est que les entreprises locales, les commerces, les artisans, pourront en bénéficier. Une personne du salon de coiffure à l'époque n'avait pas pu en bénéficier, parce que ce n'était pas prévu, donc c'est une bonne chose.

M. LE MAIRE

Non, la personne que vous évoquez, c'était pour l'école, pas pour la crèche, et c'était un refus de transfert de l'inspecteur académique.

MME COCO

Passons au vote.

La délibération est approuvée à l'unanimité :

Vote : ➔ **28 pour** (M. Florian GALLANT, M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SÉGUIN, Mme Corinne GUYOT, M. Frédéric VANNON, Mme Catherine ROCHARD, M. Cyrille TELMAN, Mme Léna COCO, Mme Stéphanie GASPARD, Mme Karine THIOUX, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Céline SUEUR, M. François-Xavier BEORCHIA, Mme Véronique JACQUARD, Mme Ligia JARDIM, Mme Wendy LONCHAMPT, M. Jean-Louis JOYEUX, M. Jean-Luc TOULY, Mme Pascale MICHON-TOULY, M. Philippe DE FRUYT, Mme Chantal CORENWINDER, Mme Bernadette BARBEAU, M. François CORRIERI, M. Gilles GUITTARD).

23. Règlement intérieur des Accueils Collectifs de Mineurs

Les Accueils Collectifs de Mineurs reçoivent les enfants scolarisés de 3 ans (ou qui atteindront cet âge entre le jour de la rentrée scolaire et le 31 décembre de la même année) à 11 ans, sur le temps périscolaire, les mercredis et pendant les vacances scolaires. Le fonctionnement de ce service est régi par un règlement intérieur. Il est nécessaire de procéder à des modifications et des précisions, notamment concernant l'horaire d'accueil du matin pendant les vacances scolaires. Il est demandé au conseil municipal d'approuver le règlement et d'autoriser M. le Maire à le signer.

M. TELMAN

Nous souhaitons mettre à jour et modifier le règlement intérieur des Accueils Collectifs de Mineurs. Si vous avez des questions, j'y répondrai. Il y a pas mal de petites modifications, mais je vais surtout vous faire part de la grosse modification, en tout cas la plus importante, du règlement intérieur qui préoccupera les parents. Pour les vacances scolaires, petites ou grandes, l'accueil qui était de 7h00 à 19h00 passera de 7h30 à 19h00, car nous nous sommes aperçus que c'était très peu fréquenté entre 7h00 et 7h30, il y avait entre 0 et 5 enfants et les 5 enfants arrivaient même plutôt entre 7h15 et 7h30. Cela nous permet, au niveau de l'encadrement, de plus facilement respecter le 48 heures par semaine des agents, parce qu'actuellement ce qui se passait, pour essayer de faire court, ceux qui commençaient à 7h00, ils devaient partir au bout de 9 heures et demie et ça tombait pile au moment du goûter donc c'était compliqué. Ceux qui arrivent à 7h30 pourront rester jusqu'à quasiment 17h00 et ça permet de garder un taux d'encadrement conforme toute la journée, sans obliger les gens à faire 50 heures par semaine. Si vous avez des questions, j'y répondrai. C'est juste pendant les vacances scolaires, le reste du temps, sur la période scolaire, c'est toujours 7h00. Oui, M. DE FRUYT ?

M. DE FRUYT

5, ce n'est pas beaucoup, mais pour la personne qui est impactée, elle est impactée à 100 %, donc avons-nous vu avec ces personnes s'il y a une solution de rechange, si ça posait un vrai problème ?

M. TELMAN

Déjà, nous avons vu quelles personnes c'était. Après, nous avons vu ce qu'étaient leurs problématiques et, normalement, ils ont des possibilités, ils peuvent s'arranger. Nous en avons aussi parlé en commission de l'enfance, avec l'association des parents d'élèves pour avoir leur

retour et leur avis là-dessus. Ils sont d'accord pour passer à 7h30. Enfin voilà, on a essayé de faire une concertation sur le sujet avec le maximum de personnes, dont les personnes concernées.

M. LE MAIRE

On avait une problématique RH avec ce point-là, c'est qu'en fait on dépassait l'obligation que l'on peut faire, c'est-à-dire des exceptions sur les vacances scolaires, avoir 48 heures. On avait des agents qui faisaient 50 heures, ils ne respectaient donc pas du tout le Code du travail et on était en difficulté. Et effectivement, comme le dit M. TELMAN, les familles ont été identifiées et je crois même qu'il y en a qui arrivaient à 7h25. Il y en a une qui arrivait vers 7h15/7h20, mais les autres, c'était très proche de 7h30.

M. TELMAN

C'est pour ça qu'on le fait pendant les vacances scolaires, on a fait notre recensement, car au départ on avait l'idée de le faire toute l'année, mais on s'est aperçu que, sur les périodes qui ne sont pas des vacances scolaires, certains mettaient leur enfant à 7h00 pour prendre le bus et aller travailler, mais ils sont plus souples au niveau des vacances scolaires. Ça passe mieux au niveau des vacances scolaires, mais sur une période école c'est plus compliqué. C'est pour ça qu'on ne l'a pas appliqué sur la période lundi/vendredi en période scolaire.

M. DE FRUYT

Donc hors vacances scolaires, ça reste 7h00 ?

M. TELMAN

Oui.

M. TOULY

Vous avez répondu à la question, parce que, vu les tristes événements d'Épinay-sur-Orge, effectivement de faire ce genre de choses pour mettre... Mais là, si vous me dites que vous restez à 7h00 pendant les heures, OK.

MME COCO

Passons au vote.

La délibération est approuvée à l'unanimité :

Vote : ➔ 28 pour (M. Florian GALLANT, M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SÉGUIN, Mme Corinne GUYOT, M. Frédéric VANNSON, Mme Catherine ROCHARD, M. Cyrille TELMAN, Mme Léna COCO, Mme Stéphanie GASPARD, Mme Karine THIOUX, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Céline SUEUR, M. François-Xavier BEORCHIA, Mme Véronique JACQUARD, Mme Ligia JARDIM, Mme Wendy LONCHAMPT, M. Jean-Louis JOYEUX, M. Jean-Luc TOULY, Mme Pascale MICHON-TOULY, M. Philippe DE FRUYT, Mme Chantal CORENWINDER, Mme Bernadette BARBEAU, M. François CORRIERI, M. Gilles GUITTARD).

24. Adhésion et désignation d'un représentant à l'assemblée générale de l'observatoire du bruit en Île-de-France

L'observatoire du bruit en Île-de-France, de son nom usuel Bruitparif, est le centre d'évaluation technique de l'environnement sonore en Île-de-France, il fournit une expertise indépendante et des données solides pour guider l'action publique. Bruitparif poursuit des missions d'intérêt général telles que l'observation et l'évaluation du bruit en Île-de-France ; l'accompagnement des acteurs franciliens dans leurs politiques de lutte contre le bruit ; et l'information et la sensibilisation de tous aux enjeux de l'environnement sonore. La commune de Wissous a sur son territoire de nombreuses sources de bruit (routières, ferroviaires, aériennes, etc.). La municipalité souhaite agir en faveur de la maîtrise de ces nuisances sonores afin de préserver le cadre de vie de ses habitants. La collaboration avec Bruitparif permettra à la commune de disposer de données scientifiques solides pour appuyer son action. En intégrant Bruitparif, la commune doit nommer un représentant pour siéger à l'assemblée générale. Pour l'année 2025, le montant de la cotisation s'élève à 525 €. Elle est fixée chaque année par l'assemblée générale. Il est donc proposé à l'assemblée d'approuver l'adhésion de la commune de Wissous à l'observatoire du bruit en Île-de-France dont le nom usuel est « Bruitparif » ; d'autoriser le maire à signer les actes nécessaires s'y rapportant ; de désigner M. VANNSON en qualité de représentant de la commune de Wissous ; et d'autoriser le versement de la cotisation annuelle de 525 € pour l'année 2025.

M. VANNSON

Bruitparif, puisque c'est ça dont il s'agit, en tant que centre d'évaluation technique indépendant du bruit, a plusieurs missions :

- l'observation et l'évaluation du bruit en Île-de-France ;
- l'accompagnement des acteurs franciliens dans leurs politiques de lutte contre le bruit ;
- l'information et la sensibilisation de tous aux enjeux de l'environnement sonore.

Bruitparif participe également aux échelles nationale ou européenne à des programmes de coopération et à des projets de recherche appliquée. La commune de Wissous a sur son territoire de nombreuses sources de bruit (routières, ferroviaires, aériennes, etc.). La municipalité souhaite agir en faveur de la maîtrise de ces nuisances sonores afin de préserver le cadre de vie de ses habitants. La collaboration avec Bruitparif permettra à la commune de bénéficier de leurs connaissances, de leurs bases de données et de leurs actions dans la mesure de l'évolution du bruit. Il est donc proposé à l'assemblée d'approuver l'adhésion de la commune de à l'observatoire du bruit en Île-de-France et de me désigner en qualité de représentant de la commune de Wissous, pour siéger aux assemblées de Bruitparif.

M. LE MAIRE

Effectivement, on était adhérent à Bruitparif via l'agglomération Paris-Saclay. On l'avait évoqué, c'est un commentaire qui a été partagé par tous à Paris-Orly 2035 où l'on a souhaité des mesures, notamment une balise de bruit. Avec la montée directe, on a l'impression que la zone de bruit a bougé sur Wissous, mais cela peut n'être qu'une impression si elle n'est pas mesurée. Bruitparif a pris contact avec nous pour dire que, comme on voulait avoir une station... Et c'est là qu'on leur a dit qu'au-delà de l'agglomération, on souhaiterait adhérer au titre de la commune pour avoir un poids supplémentaire. Ils nous interrogent d'ailleurs en ce moment

sur la position de la station, sachant qu'il y a déjà des stations qui ont été mises dans les années précédentes, donc ça nous permettra d'avoir des mesures et de montrer, en fait, la différence.

J'ai rencontré l'ancien ministre des transports, on a fait une réunion sur le plan d'exposition du bruit avec notamment les sénateurs du 94 et c'est la mairie de Sucy-en-Brie qui a remarqué les mêmes impacts que nous. Certes, les communes qui sont très loin sont moins impactées, mais nous, quand l'avion monte beaucoup plus rapidement et que vous avez des bâtiments en face, hé bien on a des nuisances que nous n'avions pas auparavant. Cela peut ne laisser qu'une impression tant que ce n'est pas mesuré, je vous reprends M. DE FRUYT. Ils ont des données sur certaines années et il s'agit de montrer que le changement de méthode de montée des avions a un impact sur les communes qui sont limitrophes et parallèles à Orly.

M. TOULY

Pour 2035 et les Aveniraines, vous l'avez dit, pas de problème, on est d'accord, mais ça me fait penser, parce que nous avons eu un recours devant le tribunal administratif de Versailles, on sent que c'est un tribunal qui travaille vraiment sérieusement parce que justement on avait fait remarquer que le data center avait fait des études pour montrer que c'était juste en dessous du seuil, en dessous de tous les seuils d'ailleurs de manière générale. Toutefois il se pourrait, par moments à certaines périodes, qu'un bruit dépasse et qu'il faudrait prévenir suffisamment à l'avance les riverains. On s'était renseigné auprès de Bruitparif avec M. DE FRUYT et effectivement on avait vu que les mesures de Cyrus One n'étaient pas sur la ville, pas sur Paris-Saclay, mais sur le département. C'est un foutage de gueule, je ne peux pas le dire autrement et on est évidemment tout à fait d'accord pour avoir un représentant très présent de Wissous à Bruitparif.

M. DE FRUYT

Une question plus technique, vous avez dit qu'on avait eu des stations historiquement de mesures, ce qui nous permettra des comparaisons, c'est bien, mais là on va avoir une station. Cette station pourra-t-elle être déplacée pour comparer sur les différents lieux des anciennes stations ou sera-t-elle fixe ?

M. LE MAIRE

Il y avait en fait des stations mobiles qui ont des relevés moins poussés que les stations fixes. Là, ils vont déjà mettre une station fixe et s'ils voient des différences notables, et je le pense, entre les relevés mobiles et la station fixe, ils seraient prêts à mettre d'autres stations ensuite, sur Wissous.

M. DE FRUYT

Mais ce sera de la station fixe ?

M. LE MAIRE

Oui parce qu'on veut des données sur le long terme.

M. VANNON

C'est pour ça qu'on est consulté, c'est pour connaître la meilleure organisation pour mesurer l'évolution du bruit. On parle donc d'une première station et ensuite d'une implantation qui permettra de mailler.

M. DE FRUYT

On peut continuer là-dessus parce qu'en termes de délai, avec ce type d'organisme, ça peut être très variable, combien de temps faut-il ?

M. LE MAIRE

Il faut les mettre sur un bâtiment communal, on avait pensé par exemple à la déchetterie, ce qui nous permettrait d'avoir quand même un coin qui soit plutôt calme, d'avoir d'autres relevés aussi qui pourraient être intéressants pour Wissous. Voilà, ça semble être une situation qui pourrait être pas mal.

Mme CORENWINDER

Ça ressemble à quoi une station de mesure de bruit ? C'est grand, c'est petit ?

M. VANNSON

C'est une boîte.

Mme CORENWINDER

Parce que ce ne serait pas plus pertinent de la mettre dans le quartier habité où les gens se plaignent le plus du bruit aujourd'hui ?

M. VANNSON

Après, il y a plusieurs choses qu'on mesure au niveau du bruit, il y a le niveau sonore et le niveau émergent, en fait. Ce sont des comparaisons et c'est moins le bruit ambiant que le bruit émergent qui pose un problème.

Mme CORENWINDER

Ah, c'est sûr que, si on fait une moyenne, on ne va pas voir beaucoup de fluctuations, mais c'est l'heure des décollages.

M. VANNSON

Oui, exactement.

MME COCO

Passons au vote.

La délibération est approuvée à l'unanimité :

Vote : ➔ **28 pour** (M. Florian GALLANT, M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SÉGUIN, Mme Corinne GUYOT, M. Frédéric VANNSON, Mme Catherine ROCHARD, M. Cyrille TELMAN, Mme Léna COCO, Mme Stéphanie GASPARD, Mme Karine THIOUX, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Céline SUEUR, M. François-Xavier BEORCHIA, Mme Véronique JACQUARD, Mme Ligia JARDIM, Mme Wendy LONCHAMPT, M. Jean-Louis JOYEUX, M. Jean-Luc TOULY, Mme Pascale MICHON-TOULY, M. Philippe DE FRUYT, Mme Chantal CORENWINDER, Mme Bernadette BARBEAU, M. François CORRIERI, M. Gilles GUITTARD).

25. Contrat de cession de droits d'auteur de photographies du château de Montjean

La commune de Wissous est propriétaire du domaine de Montjean, un vaste ensemble composé d'un parc de 19 hectares classé espace naturel sensible ainsi que d'un château avec ses annexes. La commune souhaite mener un projet de restauration de ce site remarquable en respectant, dans la mesure du possible, sa configuration d'origine. Pour cela, la commune a mené des recherches historiques et photographiques, qui lui ont permis de découvrir l'existence de photographies du château de Montjean datant des années 2000, réalisé par l'artiste Timothy HANNEM pratiquant l'exploration urbaine. La commune a donc pris contact avec celui-ci, qui l'a autorisée à utiliser l'ensemble de ces photographies. Le contrat de cession de droits d'auteur permet de formaliser cette autorisation. Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver les termes du contrat de cession de droit d'auteur.

M. VANNSON

Il est question d'un contrat de cession de droits d'auteur. La commune de Wissous est propriétaire du domaine de Montjean et souhaite mener un projet de restauration du site en respectant, dans la mesure du possible, la configuration d'origine. Il y a eu des recherches qui ont été effectuées pour retrouver des photos, des documents qui permettaient d'identifier ces configurations. Lors de ces recherches, il a été découvert des photos du château de Montjean prises dans les années 2000 par un artiste qui fait de l'Urbex, de l'exploration urbaine, et donc c'est cet artiste qui a été contacté et à qui il a été demandé de bénéficier de ces photographies et de pouvoir les utiliser. Le contrat de cession de droits d'auteur, à titre gratuit bien entendu, c'est une réciprocité. On ne lui demande rien par rapport aux photos qu'il a prises et il nous autorise à nous en servir dans le cadre des projets de la ville. Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver les termes du contrat de cession de droit d'auteur.

MME COCO

Y a-t-il des questions ?

M. TOULY

Les photos, pourquoi on ne les a pas demandées à l'APEPAW ? Des photos de 2000 du château de Montjean, je ne sais pas si ça apporte grand-chose.

M. LE MAIRE

Si, c'est intéressant de voir comment c'était à l'intérieur. Alors, quand on dit les années 2000, c'est de 2000 à maintenant. Ça ne nous coûte rien, l'APEPAW avait aussi été intéressée pour avoir ces photos. D'ailleurs, il y a une exposition de cet artiste dans la petite salle d'exposition de l'Écomusée à Fresnes jusqu'au 2 mars.

M. TOULY

On peut entrer à l'intérieur, sans autorisation ?

M. LE MAIRE

Oui, c'est de l'Urbex et c'est pour ça que par réciprocité on prend les photos et on l'autorisait à titre exceptionnel de... C'est pour ça que M. VANNSON a dit la réciprocité de cette délibération.

MME CORENWINDER

Oui, juste une petite remarque : en 2020, il appelait déjà l'intérieur du Château Glauque Land, donc bon... Enfin, ça donne un petit indice sur l'état des lieux.

MME COCO

Passons au vote.

La délibération est approuvée à l'unanimité :

Vote : ➔ 28 pour (M. Florian GALLANT, M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SÉGUIN, Mme Corinne GUYOT, M. Frédéric VANNSON, Mme Catherine ROCHARD, M. Cyrille TELMAN, Mme Léna COCO, Mme Stéphanie GASPARD, Mme Karine THIOUX, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Céline SUEUR, M. François-Xavier BEORCHIA, Mme Véronique JACQUARD, Mme Ligia JARDIM, Mme Wendy LONCHAMPT, M. Jean-Louis JOYEUX, M. Jean-Luc TOULY, Mme Pascale MICHON-TOULY, M. Philippe DE FRUYT, Mme Chantal CORENWINDER, Mme Bernadette BARBEAU, M. François CORRIERI, M. Gilles GUITTARD).

26. Approbation de la modification des statuts de la communauté d'agglomération Paris-Saclay

Les statuts de la communauté d'agglomération Paris-Saclay ont été adoptés par délibération n° 2017 152 du conseil communautaire en date du 28 juin 2017 et par arrêté préfectoral n° 2017 PREF DRCL/844 en date du 6 décembre 2017. Dans un contexte où l'accès aux nœuds de transport est devenu une composante essentielle de la résilience urbaine des métropoles, agglomérations et de leur dynamisme économique, une approche intégrée des transports et de l'urbanisme est nécessaire afin de permettre une réorganisation des villes et une cohésion nouvelle des territoires. Par conséquent, il est proposé de modifier les statuts de la communauté d'agglomération Paris-Saclay pour lui transférer de manière pérenne la compétence « Pôles d'échanges multimodaux – PEM ». La modification a été approuvée par le conseil communautaire en date du 18 décembre 2024. La commune dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur les modifications envisagées. Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver la modification des statuts de la communauté d'agglomération Paris-Saclay.

M. LE MAIRE

En conseil communautaire, on a passé une modification des statuts de l'agglomération que l'on doit ratifier en conseil municipal. L'agglomération a été créée et il y a eu de premiers statuts qui ont été approuvés en conseil communautaire le 28 juin 2017. Le 23 janvier 2023, on a modifié les statuts pour ajouter les bornes IRVE dans les compétences, pour ceux qui n'étaient pas au SIGEIF et qui avaient délégué au SIGEIF, mais vous connaissez bien le dossier, les Pôles d'Echanges Multimodaux, ce que l'on appelle les PEM, qui étaient entrés dans la compétence de la CPS, mais qui n'étaient pas inscrits dans les statuts. C'est par exemple la gare de Massy, avec l'arrivée des bus et tout ça. Le parking est géré par l'agglomération, les recettes sont gérées par l'agglomération, mais ce n'était pas précisé dans les statuts. Là, ce qui est proposé, c'est de rajouter les pôles d'échanges multimodaux et, comme on l'a expliqué en commission, on serait très content que l'agglomération puisse un jour, et on l'espère très prochainement,

faire un pôle même unimodal, sur Wissous, vers l'Orlyval. Voilà, pour reprendre les termes et les discussions que l'on avait eues en commission.

MME COCO

Y a-t-il des questions ? M. TOULY.

M. TOULY

Je ne suis pas tout seul, mais je suis favorable évidemment à l'adhésion Paris-Saclay, au détriment de l'ex-CAHB devenue Vallée Sud du Grand Paris, pour être sur les communes plus proches de la nôtre. Mais nous nous sommes tout de même aperçus que, quelles que soient les communautés d'agglomération, ce sont toujours les grosses communes qui bénéficient d'un certain nombre d'avantages. En dehors de ce constat-là, le nombre de compétences qui ont été transférées à l'agglomération qui, sur le plan démocratique pour les citoyens, c'est de plus en plus lointain, avec de grosses agglomérations... Paris-Saclay, ce n'est pas la plus grosse, mais j'attire l'attention que la mutualisation, c'est intéressant, mais il faut quand même laisser aux communes un certain nombre de prérogatives, surtout aux petites communes qui ont peu de pouvoir, on n'a que deux voix sur 78, on ne pèse pas forcément lourd sur les décisions importantes. Mais je ne suis pas opposé du tout à l'évolution.

MME COCO

Pas d'autres questions ?

La délibération est approuvée à l'unanimité :

Vote : ➔ **28 pour** (M. Florian GALLANT, M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SÉGUIN, Mme Corinne GUYOT, M. Frédéric VANNSON, Mme Catherine ROCHARD, M. Cyrille TELMAN, Mme Léna COCO, Mme Stéphanie GASPARD, Mme Karine THIOUX, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Céline SUEUR, M. François-Xavier BEORCHIA, Mme Véronique JACQUARD, Mme Ligia JARDIM, Mme Wendy LONCHAMPT, M. Jean-Louis JOYEUX, M. Jean-Luc TOULY, Mme Pascale MICHON-TOULY, M. Philippe DE FRUYT, Mme Chantal CORENWINDER, Mme Bernadette BARBEAU, M. François CORRIERI, M. Gilles GUITTARD).

III/DÉCISIONS DU MAIRE – Information au conseil municipal

N°	Date	Objet
24-149	25/11/2024	Acte modificatif N° 2 du montant du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une crèche à Wissous
24-150	25/11/2024	Contrat entre la Commune de Wissous et la société DÉLICE SHOW PATINAGE ÉVÉNEMENTIEL pour l'organisation d'un spectacle sur le site de Wissous Glace 2024
24-151	25/11/2024	Marché entre la commune de Wissous et le bureau d'étude MOSAÏQUE URBAINE pour une prestation d'assistance à la mise en œuvre d'une procédure de modification du plan local d'urbanisme (PLU)
24-152	25/11/2024	Contrat entre la Commune de Wissous et la société DECALOG SOFTWARE pour l'hébergement et la maintenance des logiciels DECALOG SIGB et DECALOG PORTAIL

24-153	27/11/2024	Contrat entre la Commune de Wissous et l'association LA COMPAGNIE DU PRISME ROND pour l'organisation d'un spectacle sur le site de Wissous Glace 2024
24-154	27/11/2024	Contrat entre la Commune de Wissous et la société PASCALE CONETTA EVENTS pour l'organisation d'un spectacle sur le site de Wissous Glace 2024
24-155	28/11/2024	Contrat entre la Commune de Wissous et la société FLORIAN MANTIONE INSTITUT pour une prestation d'assistance dans la recherche de deux médecins généralistes libéraux pour la maison médicale
24-156	11/12/2024	Demande de subvention auprès de la région Île-de-France dans le cadre du dispositif « Soutien régional aux projets cyclables »
24-157	12/12/2024	Contrat entre la Commune de Wissous et la société XERA pour une prestation de traitement contre les chenilles processionnaires du pin
24-158	12/12/2024	Attribution du marché concernant le gardiennage de sites lors de manifestations pour la ville de Wissous
24-159	16/12/2024	Convention d'occupation du domaine public entre la Ville de Wissous et la société SIPARTECH
24-160	16/12/2024	Contrat de prestations d'encadrement sportif entre la Ville de Wissous et l'AAS Fresnes Rugby dans le cadre de l'école municipale des sports
24-161	20/12/2024	M57 Fongibilité des crédits : décision budgétaire modificative n° 1-2024 du Budget Primitif 2024 de la Commune portant mouvements de crédits de chapitre à chapitre
24-162	31/12/2024	RETIRE ET REMPLACE LA DÉCISION N° 24-161 M57 Fongibilité des crédits : décision budgétaire modificative n° 1-2024 du Budget Primitif 2024 de la Commune portant mouvements de crédits de chapitre à chapitre

MME COCO

On va pouvoir passer aux décisions, on va faire défiler les décisions.

M. LE MAIRE

Pendant les décisions, je vais vous présenter, qui était derrière moi, Mme ALLAUZE qui est, depuis début janvier, la Directrice Générale des Services de la ville. Avant, on avait bien un service direction générale, mais maintenant on a une Directrice Générale des Services. Il ne faut pas faire l'amalgame parce que, dans les questions, le service direction générale existait. Laurie, par exemple, est au service de la direction générale, mais il n'y avait pas de directrice générale des services, c'était un des postes vacants que l'on évoquait tout à l'heure. On souhaite la bienvenue dans notre belle commune à Mme ALLAUZE.

M. TOULY

J'espère que Laurie, un jour, sera dans une catégorie qui correspond plus à sa compétence.

M. LE MAIRE

Laurie, vous la trouverez dans une catégorie différente par rapport à l'année dernière.

M. TOULY

C+ peut-être, non ?

M. LE MAIRE

Ah non, elle est nettement au-dessus de ça ?

M. TOULY

B, ça y est ? Ce n'est que mérité, quand même. Il y a une petite cérémonie ? (Rires)

M. LE MAIRE

Quand on a parlé des promotions internes en décembre et des changements qu'il y avait eus, notamment ceux qui ont réussi le concours, on avait dit qu'il y avait la direction générale et vous étiez resté sur la DGS, alors qu'on dit qu'à la direction générale une personne est passée de catégorie C à B, et c'était amplement mérité. Je pensais que vous aviez tilté.

M. TOULY

Maintenant je le sais.

M. LE MAIRE

Avez-vous des questions sur les décisions ?

M. DE FRUYT

151 et 155.

MME CORENWINDER

151, 155 également et 158.

M. LE MAIRE

151, rapporteur soit Mme COCO, soit M. le Maire. Je vous propose de poser vos questions et on y répond.

M. DE FRUYT

Cette décision a été signée le 25 novembre 2024. Elle était, si j'ai bien compris vos propos, destinée à être sur quelque chose de très réduit. Est-ce qu'elle reste d'actualité après les résultats du tribunal administratif de Versailles de janvier ?

M. LE MAIRE

Elle est encore plus d'actualité.

M. LE MAIRE

Mais elle concerne la zone industrielle ou autre chose ?

M. LE MAIRE

Toutes les modifications à faire sur la ville pour protéger les habitants. Je ne peux pas en dire plus, mais vous m'avez compris. Mme CORENWINDER, votre question sur la 151 ?

MME CORENWINDER

Ça va un peu ressembler, c'est-à-dire que la modification, ça doit être assez léger et j'ai le sentiment que le léger ne va pas être si léger que ça, mais bon.

M. LE MAIRE

Si, ça va être léger. Alors, on est en modification, on n'est pas en révision. Il y a, par exemple, ce que l'on avait déjà évoqué, c'est qu'Evergreen qui n'est pas du tout pris en compte, on le prend avec un coefficient d'absorption de 0,5. Le béton drainant, on le prend avec un coefficient de 0,2, ce sont des petites choses. C'est en lisière de zone N, on demande du grillage avec de grosses mailles pour que la faune et la flore puissent passer, donc les habitations en zone N ou la hauteur des clôtures... Dedans, ça va ravir M. TOULY, vous avez le terme concertation qui n'est pas du tout obligatoire et on a demandé une réunion publique qui devait avoir lieu, que l'on a dû annuler au vu des décisions du tribunal qui sont tombées. Du coup, cela va être reprogrammé très prochainement parce que j'ai la réunion avec le cabinet, avec Mme COCO la semaine prochaine, pour finaliser la modification, pouvoir faire l'arrêté et le proposer.

M. TOULY

Vous avez parlé dans une interview, je ne sais plus, que vous aviez fait... Et il y a un appel qui est pendant, qu'est-ce que c'est ? Parce que je ne vois pas d'appel pendant.

M. LE MAIRE

Vous parlez de quel sujet ? Je suspends la séance, il est 22h46.

SUSPENSION DE SÉANCE de 22h46 à 22h51
--

M. DE FRUYT

Sur la n°155, l'affaire est du 18 novembre, avez-vous les premiers résultats ?

M. LE MAIRE

Mme CORENWINDER, votre question sur la n°155 ?

MME CORENWINDER

Oui, c'était une prestation pour aider la commune à trouver des médecins généralistes. Cela fait à peu près deux mois, quelle est leur démarche, où cherchent-ils leurs médecins ?

MME ROCHARD

Alors, ils ont édité une annonce sur tous les sites qui étaient notés, sites professionnels dédiés aux médecins, APEC et tout ça. Et à la fin de la semaine dernière, vendredi, j'ai consulté 10 CV qui avaient été envoyés. Certains ont été éliminés d'emblée parce que c'était des diplômes étrangers qui n'avaient pas de reconnaissance en France, mais on en a retenu six de médecins formés en France. Et on va les regrouper pour les rencontrer courant mois de mars.

M. LE MAIRE

Vous aviez une question sur la n°158, Mme CORENWINDER, le gardiennage.

MME CORENWINDER

Oui, c'est un peu une question de détail. J'ai l'impression que c'est toujours OLIPS ou je me trompe ? Enfin, c'est un nom qui revient souvent en tout cas sur le gardiennage.

M. LE MAIRE

Il y a une autre société, là on a relancé le marché et c'est Sécure Team Sûreté qui avait gagné le marché. On l'a lancé le 25 juin 2024, le 25 août ; deux mois plus tard, ils ont fait faillite. Le tribunal a prononcé la liquidation judiciaire deux mois après. C'est là où j'évoquais les marchés. On a relancé un marché le 11 octobre, qui a été attribué au mois de novembre, et il y a eu 8 répondants et c'est OLIPS, il y a eu deux tours où ils ont perdu.

M. TOULY

Dans le même registre, au niveau de la gare de Wissous, il y a toujours deux véhicules qui sont en stationnement pour...

M. LE MAIRE

Le gardien.

M. TOULY

C'est la SNCF qui...

M. LE MAIRE

... qui finance.

M. TOULY

Et où en est la justice là-dessus ?

M. LE MAIRE

Les personnes ne sont plus là, elles ont été expulsées. Enfin, elles sont parties d'elles-mêmes, mais il y a eu un jugement d'expulsion. Ça fait 10 jours. Y a-t-il d'autres questions sur les décisions ?

IV/INFORMATION MONSIEUR LE MAIRE

- État récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus en 2024
- Liste des Déclarations d'Intentions d'Aliéner pour l'année 2024

M. LE MAIRE

Je propose deux informations que l'on passe tous les ans : les DIA, ce sont les Déclarations d'Intentions d'Aliéner lorsqu'il y a une vente. On a transmis la liste aux membres de l'assemblée. Il n'y a pas les prix, mais sur DVF vous les avez. Vous avez les adresses des DIA, les membres de l'opposition ont pu avoir ces données-là. Ensuite, on a les indemnités, et là ce n'était pas un

document de travail, donc vous pouviez les communiquer, M. TOULY, il n'y a aucun souci. Par contre, M. TOULY, j'ai une question à vous poser, ça ne va pas vous plaire.

M. TOULY

Allez-y, faites, il n'y a rien qui me déplaît.

M. LE MAIRE

L'année dernière, au conseil municipal, on avait passé les indemnités et vous en aviez touché du SIGEIF et du SEDIF : en 2023, vous aviez touché 425 €, on parle d'indemnités, pas de salaire, et 360 €, et vous ne l'aviez pas déclaré.

M. TOULY

Je n'ai reçu aucune indemnité.

M. LE MAIRE

Ils nous ont donné des montants.

M. TOULY

Ce sont des remboursements de transports.

M. LE MAIRE

C'est une indemnité déclarable, c'est pour ça que je vous le dis, pour que ce soit marqué. C'est pour ça que par exemple, pour M. SÉGUIN, on les a mises dans le tableau. En fait, ces indemnités-là sont : toutes les indemnités villes et syndicats, y compris une indemnité de remboursement. L'année dernière, il y avait eu 425 € et 360 €. Et vous pouvez voir que l'indemnité du maire sur la partie mairie est inférieure au SMIC, c'est ce que j'ai pu constater.

V/QUESTIONS DIVERSES

M. LE MAIRE

Je sais que vous allez avoir une question, M. TOULY.

M. TOULY

Oui, c'est rapide. Cela concerne Antonypôle, il y a eu deux réunions...

M. LE MAIRE

Une réunion « riverains », une réunion publique, et une réunion entreprise.

M. TOULY

Wissous, comme d'autres sujets avec la rue de Montjean, on est concerné aussi. La mairie d'Antony n'a pas... En tous cas, on n'a pas été invité, je ne sais pas si vous, vous avez été invité.

M. LE MAIRE

J'y étais et il y avait des Wissoussiens qui y étaient vendredi, à la réunion publique, mais pas à la réunion « riverains. » Pour répondre, même si comme vous le matraquez, je ne communique pas et que je ne dis jamais rien, c'est que lundi j'ai rendez-vous avec le préfet des Hauts-de-Seine pour évoquer ce sujet-là, Antonypôle. Il y a une consultation qui commence aujourd'hui,

les documents étaient aujourd'hui donc M. TOULY, quand vous dites que la ville ne communique pas, attendez je vais déjà voir le projet. Par ailleurs, vous étiez au courant des griefs que l'on avait puisqu'on avait envoyé un courrier que je vous avais fait relire à l'époque, en 2022 si ma mémoire est bonne, j'ai les documents, et les remarques restent à peu près les mêmes. Il y a peut-être 2/3 points d'ajoutés, mais j'attends effectivement de voir le préfet du 92, lundi qui arrive...

M. TOULY

C'est la navette le problème.

M. LE MAIRE

La navette ce n'est rien en termes de problématique. J'y suis allé et il y avait des Wissoussiens qui sont dans la salle ce soir qui y étaient. Il y avait le stationnement qui était une question, il y avait la hauteur des bâtiments côté autoroute pour que le son ne réverbère pas sur les bâtiments. Vous vous rappelez, il y a six pages. Ils nous l'avaient envoyé au mois d'août et on avait un mois pour répondre, mais pendant les vacances j'avais dû décaler, vous vous souvenez ? Et je vous l'avais envoyé. Là, j'attends la réunion avec le préfet pour voir ce qui a évolué. Il y a des points qui ont évolué par rapport à notre courrier, mais d'autres points qui n'ont pas évolué. Il y a d'autres problématiques où je me pose des questions. J'attends son retour pour informer de la consultation qui est sur la plate-forme numérique depuis aujourd'hui, jusqu'au 11 mars. On n'a aucune donnée, c'est vraiment la réunion préparatoire. Qu'est-ce que je peux dire aux Wissoussiens sur le projet Antonypôle ? Je ne le maîtrise pas. Après, oui, il y a des points d'alerte, c'est clair, qui sont un peu ceux que l'on avait identifiés et que je vous avais présentés à l'époque. Et que vous partagiez d'ailleurs.

M. TOULY

Oui, vous nous l'aviez présenté une fois. Au niveau des places de vélos, parce qu'il n'y en avait pas beaucoup, est-ce que ça a évolué ?

M. LE MAIRE

Je ne l'ai plus en tête, j'ai pris des photos de la présentation, mais tout est sur le site d'Antony. Moi, ce qui m'inquiète le plus, ce sont les places de stationnement véhicules c'est ce qui m'inquiète. Je vous remercie, je vous souhaite une belle soirée et à bientôt. Il est 22h59.

Fait à Wissous, le 18 avril 2025



Léna COCO
Secrétaire de séance



Le Maire,
Florian GALLANT